



Rapport annuel d'activités

2022



Rappel du cadre réglementaire

Les services de la Communauté de Communes réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à une obligation légale :

Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement [...]. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle | 7 |
| Ressources humaines | 12 |
| Finances | 14 |
| Compétence « Aménagement de l'Espace | 19 |
| Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »..... | 22 |
| Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets »..... | 26 |
| Compétence « Développement Economique »..... | 34 |
| Compétence « Logement et cadre de vie »..... | 40 |
| Compétence « Développement durable »..... | 46 |
| Compétence « Petite Enfance »..... | 52 |
| Compétence « Emploi et insertion professionnelle » | 59 |
| Compétence « Maisons de Services au Public » | 62 |
| Compétence « Mobilité » | 69 |
| Communication | 78 |

La Communauté de Communes Du Pays Orne Moselle

La commune de Roncourt ayant intégré la Métropole de Metz au 1er janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regroupe désormais 12 communes et compte 53 416 habitants sur 9 307 ha de superficie.

Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire comprend 12 membres : le Président et 11 Vice-Présidents.

Amnéville : 10 739 habitants

Moyeuve-Petite : 457 habitants

Bronvaux : 521 habitants

Pierrevillers : 1 517 habitants

Clouange : 3 401 habitants

Rombas : 9 955 habitants

Marange-Silvange : 6 502 habitants

Rosselange : 2 592 habitants

Montois la Montagne : 2 747 habitants

Sainte-Marie-aux-Chênes : 4 522 hab.

Moyeuve-Grande : 7 412 habitants

Vitry-sur-Orne : 3 051 habitants



Les compétences de la Communauté de Communes

Les statuts de la Communauté de Communes n'ont été modifiés depuis le 16 juin 2021 (prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »).

Compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5°) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

3°) Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

5°) Assainissement

6°) Eau

7°) Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

1°) Contribution à la transition énergétique :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

2°) Autorité Organisatrice de la Mobilité

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a été installé le 17 juillet 2020.

En 2022, il a adopté 65 délibérations au cours de 5 réunions qui ont eu lieu :

- **Le mardi 15 mars 2022**
- **Le mardi 05 avril 2022**
- **Le jeudi 23 juin 2022**
- **Le mardi 27 septembre 2022**
- **Le mardi 06 décembre 2022**

Il est composé de 52 délégués communautaires titulaires des 12 communes :

AMNEVILLE

MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danielle
COGLIANDRO Virginie
DALLA FAVERA André
DIEUDONNE Xavier
DOS SANTOS Armindo
HIRSCH Catherine
RAU Sylvia
TISSERAND Gérard

BRONVAUX

FAVIER Jean-Luc

CLOUANGE

BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
VEZAIN Philippe

MARANGE-SILVANGE

MULLER Yves
COQUIN Valentin
SPANIER Marie-Claire
MEOCCI François
ROETTGER Bernard
WEIDER Diane

MONTOIS LA MONTAGNE

VANNI Sophie
CANTELE Jean
NUCCI Kevin

MOYEUVRE-GRANDE

ROVIERO Franck
BENABID Lokmane
CISAMOLO Virginie
DOS SANTOS Angélique
ROSSO Camille
SCHNEIDER François
THIBO Émilie
TIRLICIEN Roger

MOYEUVRE-PETITE

SCHWEIZER Christian

PIERREVILLERS

HEISER René
LEMASSON M.-Thérèse

ROMBAS

FOURNIER Lionel
BENCI Monique
DUMON Joël
MACAIGNE Christèle
MULHMANN Aude
NOBILE Didier
RISSER Charles
VILLA Victor
WAGNER Véronica

ROSSELANGE

MATELIC Vincent
SCHONS Bernard
SEEMANN Michèle

STE-MARIE-AUX-CHENES

LAMARQUE Sylvie
CALLIGARO Thomas
CAYRÉ Christian
FRANIA Aleksandra

VITRY SUR ORNE

CORRADI Luc
SAVINO Cindy
VEGLIA Vincent

Le Bureau Communautaire

En 2022, le Bureau Communautaire s'est réuni 12 fois et a adopté 138 décisions.

Le Président et les Vice-Présidents ont été élus par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 17 juillet 2020 :

Président : **M. Lionel FOURNIER**

1^{er} Vice-Président : **M. Éric MUNIER** chargé du Développement économique

2^{ème} Vice-Président : **M. Yves MULLER** chargé des actions de transition écologique et énergétique et des compétences Eau, Assainissement et GEMAPI

3^{ème} Vice-Président : **M. Vincent MATELIC** chargé des Finances et du Personnel, de la Planification (Projet de territoire et Aménagement de l'espace) et des Mobilités

4^{ème} Vice-Président : **M. Franck ROVIERO** chargé du Cadre de vie et de l'Habitat

5^{ème} Vice-Président : **M. Stéphane BOLTZ** chargé de la Gestion, élimination et valorisation des déchets

6^{ème} Vice-Président : **M. Luc CORRADI** chargé de la Communication et de la mise en place des compétences nouvelles

7^{ème} Vice-Président : **Mme Sylvie LAMARQUE** chargée de l'Emploi, Insertion professionnelle, Formation

8^{ème} Vice-Président : **Mme Sophie VANNI** chargée de l'Action sociale et de la santé (Petite Enfance, Projet alimentaire territorial) et des Services à la population (Maison de services au public)

9^{ème} Vice-Président : **M. Jean-Luc FAVIER** chargé de l'Instruction des autorisations d'urbanisme et du Suivi et développement du système d'information géographique et numérique

10^{ème} Vice-Président : **M. René HEISER** chargé des Projets, travaux et infrastructures

11^{ème} Vice-Président : **M. Christian SCHWEIZER** chargé de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement et des modes doux.

Ressources humaines

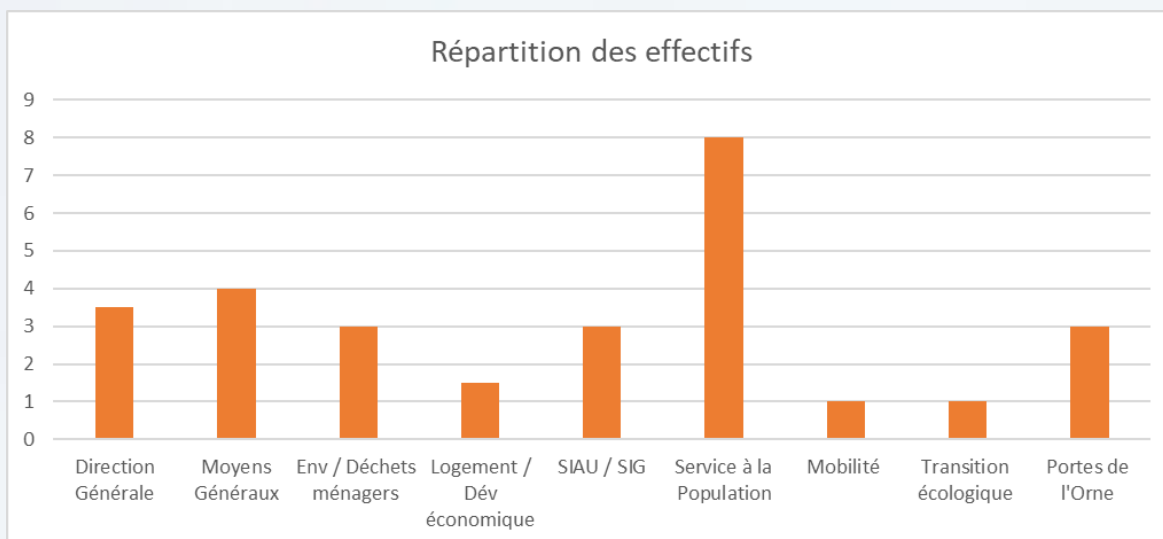
Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels,
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), aux Relais Parents Assistants Maternels,
- à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVE-GRANDE, ROMBAS et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES, aux Maisons de l'Emploi.

Les services communautaires sont composés de 28 personnes, représentant 25,8 ETP (équivalent temps plein), réparties comme suit :

- Direction Générale :
 - ⇒ 1 Directeur Général des Services,
 - ⇒ 1 Directeur des Services Techniques,
 - ⇒ 1 rédacteur territorial,
 - ⇒ 1/2 adjoint administratif territorial
- Moyens Généraux :
 - ⇒ 1 attaché principal,
 - ⇒ 1 attaché,
 - ⇒ 1 rédacteur
 - ⇒ 1 adjoint administratif
- Déchets Ménagers / Environnement :
 - ⇒ 1 ingénieur,
 - ⇒ 1 rédacteur,
 - ⇒ 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- Logement / Développement économique :
 - ⇒ 1 attaché
 - ⇒ 1/2 adjoint administratif
- SIG / Instruction des autorisations d'urbanisme :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1ère classe,
 - ⇒ 1 rédacteur
 - ⇒ 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
- Service à la population :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 2ème classe,
 - ⇒ 2 éducateurs principaux de jeunes enfants (Relais Petite Enfance),
 - ⇒ 3 rédacteurs,
 - ⇒ 2 adjoints administratifs (Maisons de l'Emploi)
- Mobilité :
 - ⇒ 1 ingénieur
- Transition écologique :
 - ⇒ 1 attaché
- Portes de l'Orne :
 - ⇒ 2 attachés
 - ⇒ 1 rédacteur



Il convient de préciser qu'une personne du service à la population affectée aux maisons de l'emploi est mise à disposition par une commune de la CCPOM.

De plus en 2022, la CCPOM a accueilli 4 stagiaires au sein du service Moyens Généraux et Service à la Population.

Ressources humaines :

En 2022 :

- Un adjoint administratif a été recruté afin de renforcer certains services (Secrétariat général et SIAU).
- Deux rédacteurs ont été recrutés :
 - ⇒ un afin de renforcer l'équipe chargée du projet des Portes de l'Orne,
 - ⇒ l'autre pour créer un poste de conseiller numérique subventionné par l'Etat.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Technique, de la Commission Administrative Paritaire, de la Commission Consultative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

En 2022, la CCPOM n'a eu besoin de consulter que le comité technique, concernant :

- L'instauration du risque santé et la participation employeur
- Les modalités du temps de travail à la suite de la loi d'août 2019.

Finances

Budget 2022

Le Budget 2022 a été adopté le 5 avril 2022 et a fait l'objet de trois décisions modificatives :

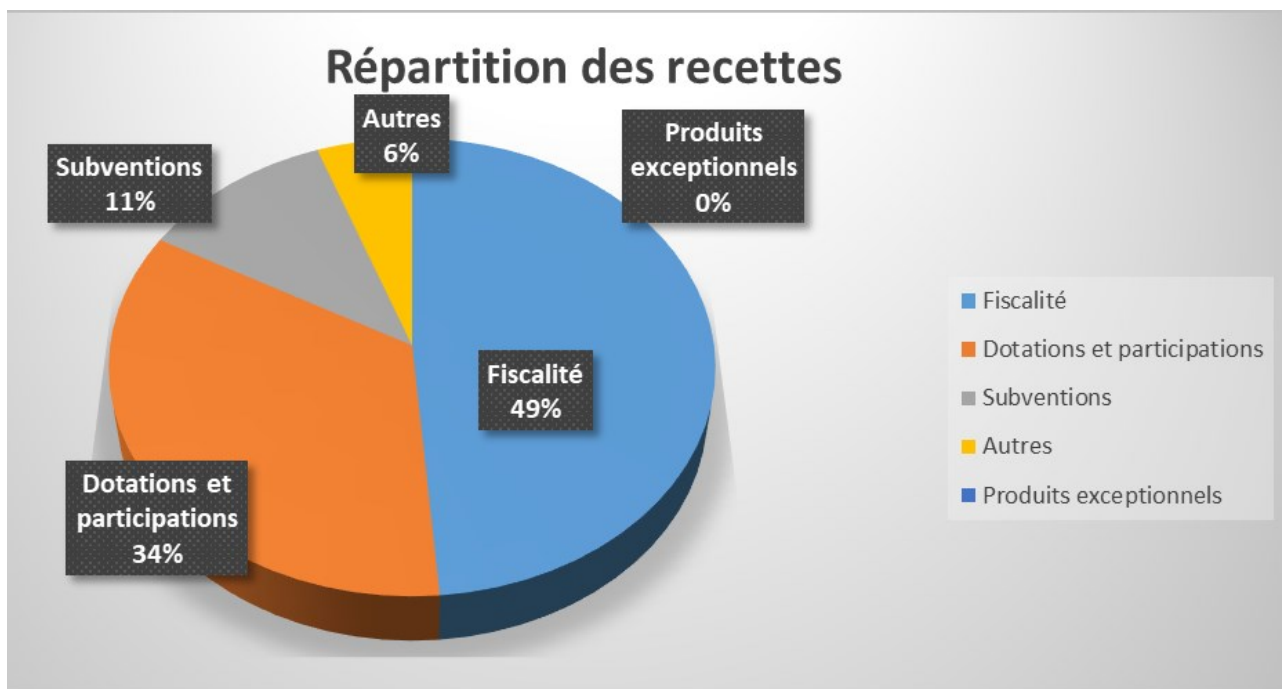
- ⇒ Décision modificative n° 1 adoptée le 23 juin 2022,
- ⇒ Décision modificative n° 2 adoptée le 27 septembre 2022,
- ⇒ Décision modificative n° 3 adoptée le 06 décembre 2022.

LES RECETTES

**Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2022 se sont élevées à 23 623 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).**

Elles se répartissent comme suit :

| | |
|----------------------------|--|
| Recettes de Fonctionnement | 13 479 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes) |
| Recettes d'investissement | 4 434 K€ |



(APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES)

Les recettes réelles de la Communauté de Communes proviennent des contribuables locaux par le biais des impôts locaux, de l'Etat (DGF, FCTVA, FPIC) ainsi que d'autres entités comme l'Union Européenne, le Département, la Région à travers des subventions principalement.

Fiscalité directe locale (taux non modifié en 2022) :

Taxe d'habitation : 1,87 %

Taxe sur le Foncier bâti : 1,98 %

Taxe sur le foncier non-bâti : 5,24 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11,11 %

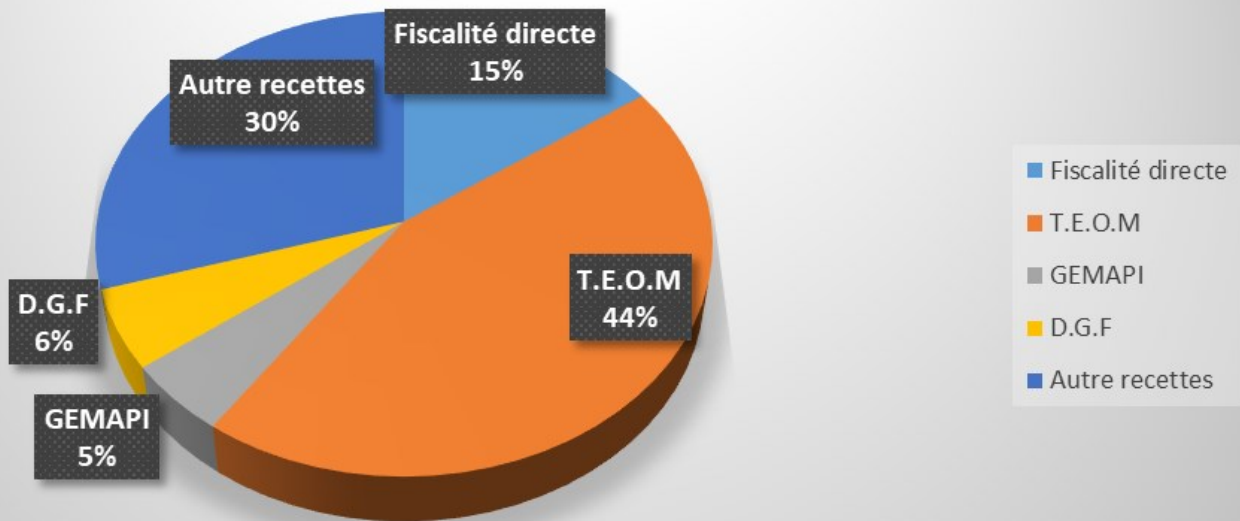
Cotisation foncière des entreprises : 22,84 %

En 2022, une taxe GEMAPI a été levée auprès des contribuables locaux. Son produit a été voté à hauteur de 675 000 €. Elle vise à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire. Un programme de travaux a été réalisé en concertation avec l'ensemble des syndicats compétents sur le territoire. Cette taxe vise à financer ces travaux.



En 2022, les contribuables locaux, au travers des impôts directs ont participé pour 64,81 % (57,06 % en 2021) aux recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes (APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES).

Recettes de Fonctionnement

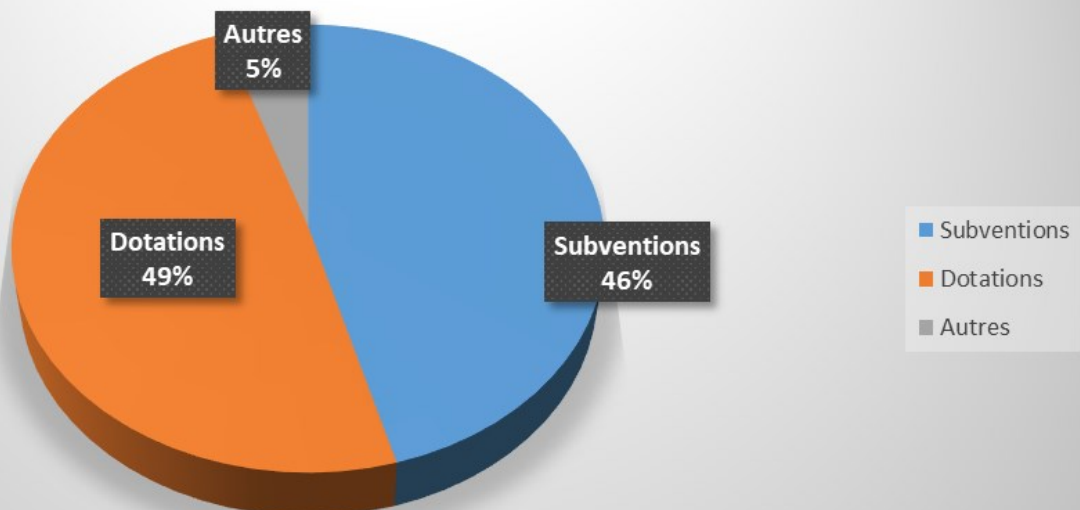


Pour 2022 :

- **Produit de TEOM : 5 948 845 €**
- **Produit de Fiscalité locale : 2 038 053,62 €**
- **Produit de Taxe Gemapi : 680 519 €**
- **Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement : 742 896 € (689 351 € en 2021)**

Concernant les recettes d'Investissement, elles sont en grande partie composées de la part d'autofinancement que dégage la CCPOM à la clôture de l'exercice 2021 mais également des subventions liées aux différents projets.

Recettes d'Investissement



LES DÉPENSES

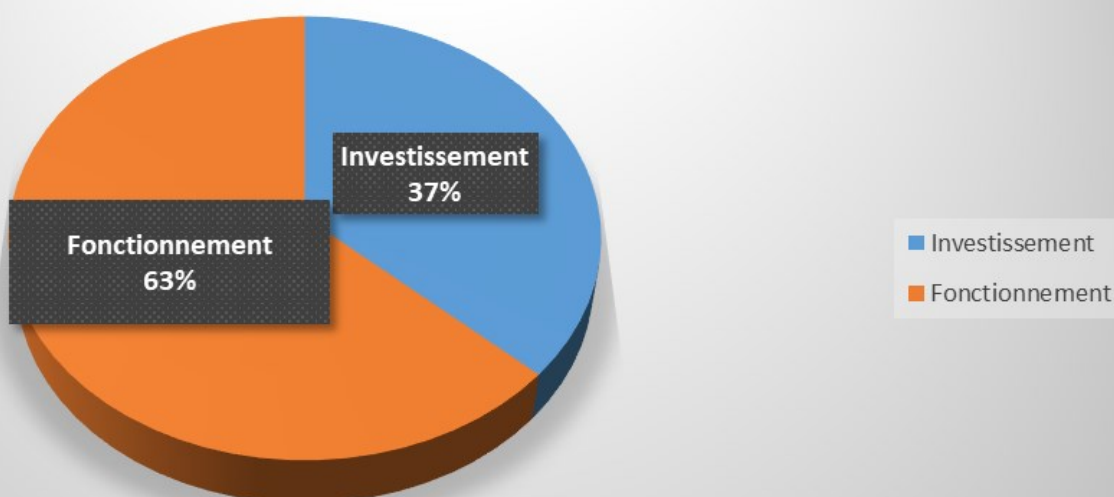
Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2022 se sont élevées à 23 147 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement 11 038 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)

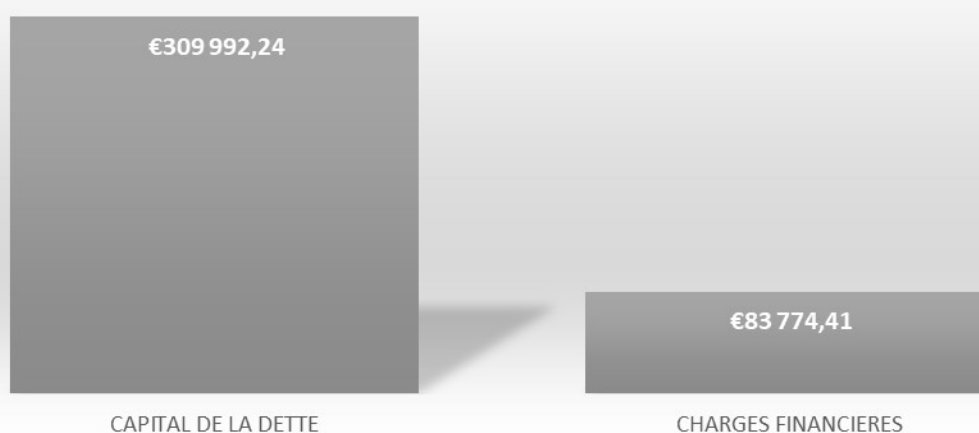
Dépenses d'investissement 6 399 K€

Répartition des dépenses

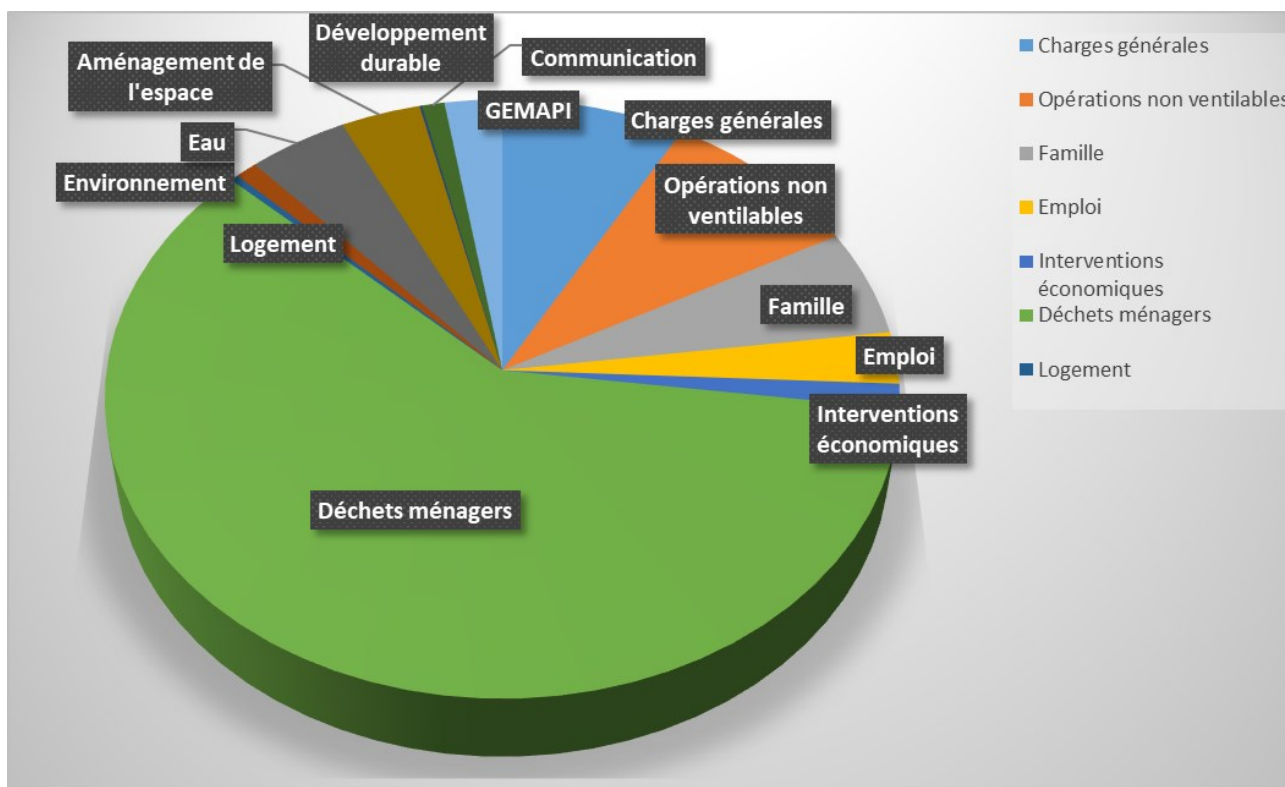


Concernant la dette de la Communauté de Communes :

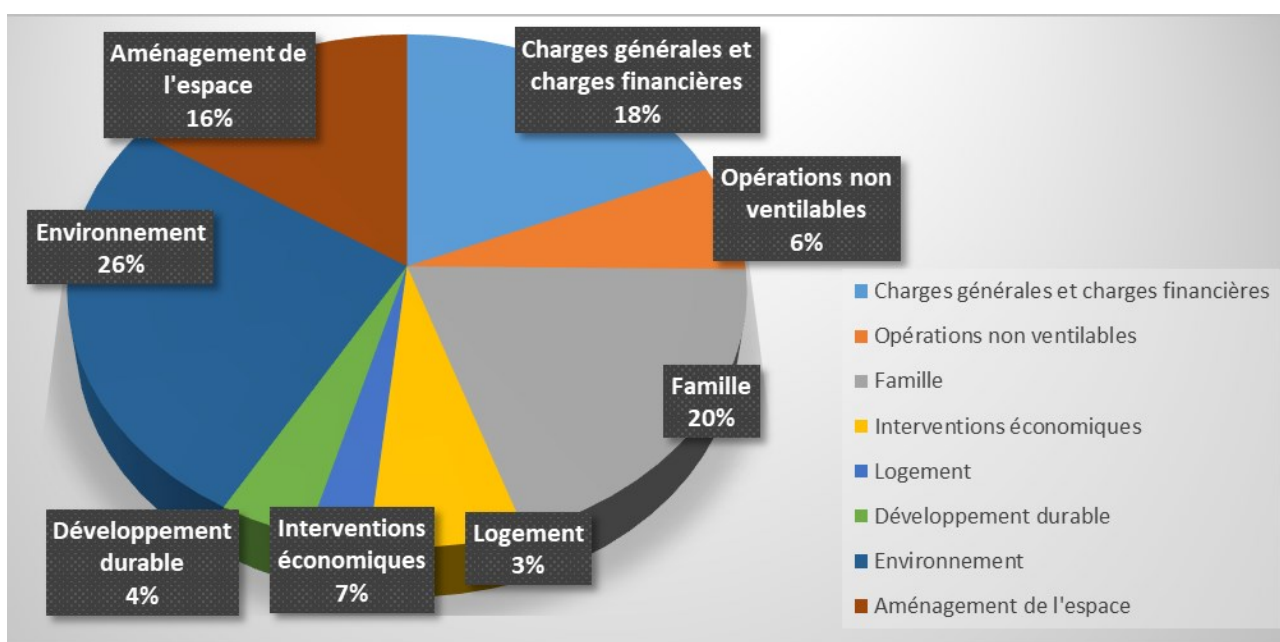
Répartiton du coût de la dette



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :
 (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Compétence

« Aménagement de l'espace »

S.I.A.U.

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instruction des dossiers d'urbanisme

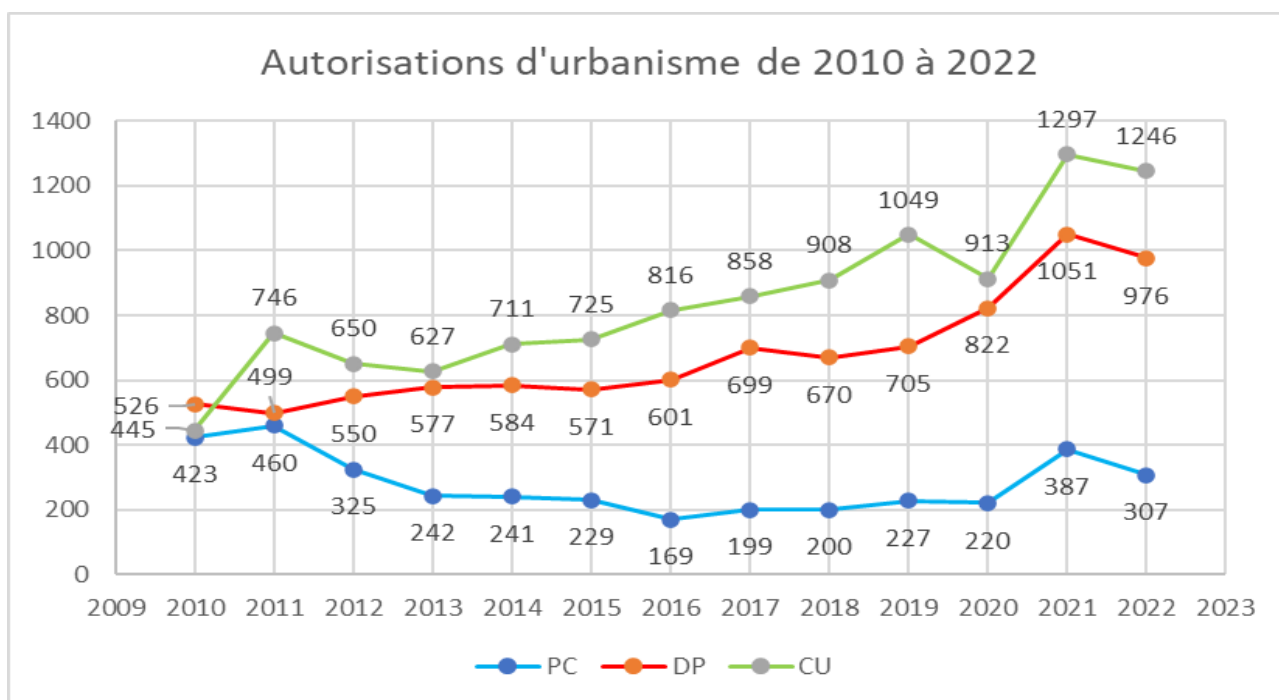
Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 12 communes de la CCPOM.

La Commune de Saint-Ail a manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail. La mise à disposition dudit service s'est poursuivie au cours de l'année 2022.

Statistiques

| | | |
|-------------------------------|------------------|--|
| 307 permis de construire | } 1 293 demandes | } Soit au total 2 539 demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service |
| 976 déclarations préalables | | |
| 5 permis d'aménager | | |
| 5 permis de démolir | | |
| Et | | |
| 1 246 Certificats d'urbanisme | | |

On note une diminution des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2021 (2748 en 2021), avec une diminution des demandes de permis de construire (387 en 2021), une diminution des déclarations préalables (1051 en 2021), ainsi qu'une diminution des demandes de certificats d'urbanisme (1297 en 2021).



Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires étant confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM est également associée à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.



Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Au cours de l'année 2022, le réseau ADS s'est réuni à trois reprises. A l'occasion de ces rencontres, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 29 mars 2022 :

- La réglementation des ICPE et la loi ASP
- La dématérialisation des autorisations d'urbanisme : points d'actualité et échanges sur raccordement de l'UDAP
- Les points d'actualité concernant la réglementation relative aux monuments historiques
- Les servitudes liées aux autorisations d'urbanisme
- Les points d'actualité relatifs à la taxe d'aménagement
- Actualités juridiques, Jurisprudence et les questions réponses

Séance du 21 juin 2022 :

- Dérogation aux règles pour l'isolation thermique des bâtiments existants
- Mise en place d'une charte de bonne conduite entre les services instructeurs et les architectes
- Loi climat et résilience et zéro artificialisation nette (ZAN)
- Dématérialisation : information et échanges
- Actualités juridiques, Jurisprudence et les questions réponses

Séance du 10 novembre 2022 :

- Dématérialisation : le plan de continuité de l'activité et le transfert de la fiscalité de l'aménagement, ainsi que la liste des services consultés reliés à Plat'au
- L'application SITADEL
- Les différents risques et PPR en Moselle
- Actualités juridiques et les questions réponses.

Compétence

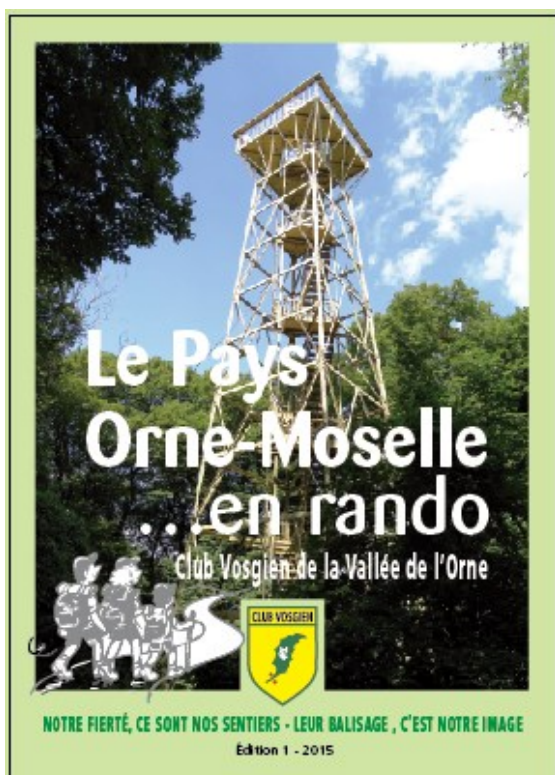
« Protection et mise en valeur de l'environnement »

Partenariat associatif

Convention avec le Club Vosgien

La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne a pris effet au 1er janvier 2019 et est en cours jusqu'au 31 décembre 2022. Elle porte sur l'entretien et le balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 115 km répartis sur 15 itinéraires.

En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22 € par kilomètre.



En 2022, un avenant à la convention a été passé pour accorder une participation financière exceptionnelle de 800 € pour l'acquisition d'équipement de protection individuel de sécurité pour les bénévoles en charge de l'entretien.

Convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre

Une mission d'élaboration du dossier administratif et technique a été confié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, suite à l'avant-projet portant sur l'étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, réalisé en 2019-2020.



Le rendu de la mission a été fait au printemps 2022. Ensuite, chaque commune, établissement ou organisme propriétaire d'un terrain traversé par un chemin a été sollicité pour signer une convention d'accès et de balisage. Une fois l'ensemble des conventions signées, le dossier de demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Randonnée Pédestre) pourra être réalisé.

4 des 8 itinéraires identifiés sont éligibles à la labélisation « MOSL » qui donne droit à un soutien et à la fourniture des équipements de signalétique par le Conseil Départemental.



Suite à une première collaboration dès 2007 pour la gestion des pelouses calcaires par le pâturage, le partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a été réactivé avec la signature d'une convention pour la période 2019-2020.



En 2021, le Bureau Communautaire a décidé de poursuivre le suivi, la protection et la valorisation des pelouses calcaires sur son territoire et appartenant au complexe Fensch-Orne, et de signer une nouvelle convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine pour la période 2021-2023, pour un montant de 25 073 € pour 3 ans.

Sur le territoire de la CCPOM, le Conservatoire d'Espace Naturel protège 40,83 ha répartis en 3 sites naturels remarquables :

- La côte de la Brebis à Vitry-sur-Orne
- La pelouse de la Rappe à Rosselange
- La côte sous la roche à Clouange.



Damier de la Succise et sa plante hôte (succise)

Dans le cadre de ce partenariat, le CEN assure pour ces pelouses :

- ⇒ Le suivi partenarial : coordination des manifestations sportives sur les sites, relations partenariales.
- ⇒ Le suivi scientifique : suivi des populations de Damier de la Succise, de l'Azuré du Serpolet, suivi floristique, notamment de la Violette blanche, qui se maintient sur le site de Rosselange et a été observée sur une nouvelle station (Clouange).
- ⇒ Le suivi agropastoral : plan de pâturage pour l'entretien des pelouses. En 2022, faute de partenariat avec un éleveur, l'éco-pâturage n'a pas pu être réalisé. Une gestion mécanique a été réalisée en compensation. Des chantiers bénévoles ont également été réalisés.
- ⇒ La valorisation : présentation des sites protégés à destination des sites internet des communes, préparation d'un livret d'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives.

En complément des actions prévues dans la convention, le CEN a réalisé des opérations de gestion telles que gestion des espèces exotiques envahissantes, débroussaillage des ligneux, entretien global des sites.



Azuré du Serpolet et sa plante hôte (Serpolet)

Entretien du Fil Bleu

En 2022, un contrat a été passé avec l'entreprise d'insertion AIDE d'Hagondange pour le nettoyage des abords du Fil Bleu, le ramassage des déchets et le vidage des poubelles, à raison de 3 demi-journées par semaine.

Le ponton en bois à hauteur de la Mine Saint Paul à Moyeuve-Grande a été réparé en raison de planches endommagées.



Compétence

« Gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers »

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes, suite à l'attribution de marchés en 2020, arrivant à leur terme au 31 décembre 2021 et reconduits pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022 :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

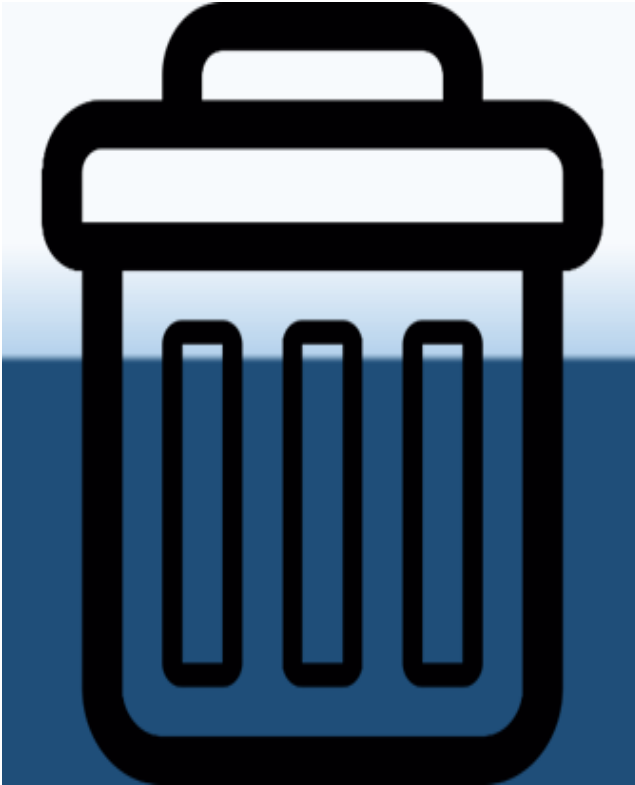
14 350 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2022, contre 15 114 tonnes en 2021.

1 988 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2022, contre 2 156 tonnes en 2021.

1 749 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2022 (emballages, papiers et verre), contre 1 805 tonnes en 2021.

(données 2022 pour 53 416 habitants (hors Roncourt), données 2021 pour 54 448 habitants)





3 738 T de déchets issus de la collecte sélective soit 21% des déchets collectés sur le territoire.

14 350 T de déchets issus de la collecte des déchets résiduels soit 79 % des déchets collectés sur le territoire.

Marchés de traitement des déchets ménagers

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles a été relancé en 2021 et attribué à HAGANIS, pour une durée de 5 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2022.

Les marchés de traitement des emballages, du papier et du verre attribués en 2020 ont été reconduits d'1 an, jusqu'au 31 décembre 2022, avec les attributaires suivants :

- Tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange : CITRAVAL
- Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire : CITRAVAL
- Conditionnement et reprise du verre : HAGANIS.

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à l'entreprise adaptée EICLOR.

Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Les marchés de gestion des déchèteries ont été attribués comme suit, avec un démarrage au 1er novembre 2020, pour une durée d'1 an renouvelable deux fois. Il sont été reconduits une seconde et dernière fois, jusqu'au 31 octobre 2023:

| Lot | Flux de déchets | Attributaire |
|-----|---|-----------------------|
| 1 | Gestion et exploitation des déchèteries | NICOLLIN |
| 2 | Traitement du tout venant | SUEZ |
| 3 | Traitement des déchets verts | SEDE |
| 4 | Traitement des gravats | Tri Service Recyclage |
| 5 | Reprise de la ferraille | ESKA |
| 6 | Reprise des cartons | CITRAVAL |
| 7 | Traitement du bois | EGLOG |
| 8 | Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS) | CEDILOR |

En plus de ces prestataires, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de contrats et conventions.



13 745 tonnes *

de déchets reçus en 2022,
contre 15 242 tonnes en 2021

(* dont 1 606 tonnes
collectées et traitées par des
éco-organismes)

Les actions développées en 2022

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

En complément du tri des emballages, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a mis en place la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire sur 4 communes test : Amnéville, Clouange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne, avec en tout 24 conteneurs à biodéchets collectés une fois par semaine.



50,35 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectés séparément et traités par méthanisation, au lieu d'être incinérés.

ADAPTATION DES CONTENEURS ENTERRÉS

Depuis 2016, la CCPOM a installé près de 240 conteneurs enterrés au pieds des grands immeubles collectifs ou dans les communes. Afin de lutter contre les dépôts au pied des conteneurs, qui posent des problèmes de collecte et de salubrité, la CCPOM a voulu étendre le modèle d'ouverture à trappe vide-ordure, pour les emplacements où les dépôts sont récurrents.

Ainsi, 15 conteneurs ont été remplacés pour être équipés d'ouverture plus grande, de 110 L au lieu de 80L, et s'ouvrant au moyen d'une pédale, sans contact direct avec le conteneur.

Un bilan sera tiré de ce remplacement pour identifier si le modèle de trappe d'ouverture peut réduire le nombre d'incivilités.

LAVAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS

Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en novembre 2022 par la société NAPOLI, en plus de l'entretien régulier assuré par un agent de la CCPOM.



LA PRÉVENTION DES DECHETS

Le compostage

En 2022, 121 composteurs ont été vendus, soit 51 % de plus qu'en 2021 : 44 composteurs en plastique et 77 composteurs en bois.

En plus du compostage individuel, la CCPOM développe le compostage partagé et en pied d'immeuble. Ainsi, ont été installés :

- 2 composteurs aux pieds de 2 immeubles de Clouange
- 1 composteur au centre social L' Agora de Rombas
- 1 composteur au Fond Saint-Martin à Rombas, sur le site de démonstration du compostage.

En tout, ce sont 14 immeubles qui sont équipés de composteurs collectifs.



Les couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé.

Aucune demande n'a été reçue en 2022.

Le réemploi et la réparation : organisation d'un Repair Café

Ce rendez-vous organisé autour de la réparation permet de réunir des amateurs bénévoles et bricoleurs pour aider à réparer les objets du quotidien en panne que chacun aura apportés.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoirs faire.

Déjà initié fin 2019, puis mis en pause pendant 2 ans en raison des contraintes sanitaires liées à la COVID 19, le Repair Café a repris du service en septembre 2022, dans le bâtiment du Cap'Orne, sur le site des Portes de l'Orne à Amnéville.



Il se réunit désormais une fois par mois, avec 12 réparateurs bénévoles réguliers, dont 6 à 8 présents à chaque séance, et accueille lors de chaque session une vingtaine de personnes amenant un objet à réparer. Les objets apportés sont essentiellement des appareils électroménagers (cafetière, aspirateur, ...) dont 40 % sont réparés sur place, 30 % peuvent être réparés mais nécessitent une pièce détachée à acheter et 30 % ne sont pas réparés.



UNE ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE DÉCHÈTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION ET D'UN PÔLE ENVIRONNEMENT

La CCPOM souhaite transférer la déchèterie d'Amnéville, actuellement située sur le lieu-dit Moulin-Neuf, sur le site des « Portes de l'Orne » et profiter de ce transfert pour moderniser l'équipement. L'objectif est d'en faire une déchèterie exemplaire, intégrant les principes du développement durable et créer autour un Pôle Environnement regroupant d'autres activités, dans une démarche d'économie circulaire, en adéquation avec la vocation des Portes de l'Orne.

Lancée fin 2020, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une déchèterie nouvelle génération et d'un pôle environnement sur les Portes de l'Orne s'est achevée début 2022, avec un accent mis sur la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers, à chaque étape du projet.

Le scénario retenu par le comité de pilotage est celui d'une déchèterie à plat (casier et benne au sol), couplé à une recyclerie, permettant l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de réparation pour les usagers, d'espace d'échange et une zone dédiée aux matériaux réemployables.

Ce scénario a été approfondi et un programme de travaux qui permettra la réalisation de cet équipement a été rédigé.

MODE DE GESTION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Jusqu'à présent, la compétence collecte et traitement des déchets assurée par la CCPOM était exercée en prestation de services, par le biais de marchés publics.



La CCPOM a la possibilité d'opter pour plusieurs modes de gestion différents pour le service des déchets : Régie directe (avec ou sans prestations de service) ou Délégation de Service Public.

Compte tenu des évolutions à prévoir, la collectivité souhaite mettre en œuvre, dans un souci de transparence, une procédure de délégation de service public pour permettre la gestion de ce service.

Le Conseil Communautaire a adopté en septembre 2021 le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires et a lancé la procédure de délégation de service public en 2022.

Suite à cette consultation, seule une offre a été reçue et la procédure a été déclarée infructueuse.

La Communauté de Communes souhaite à présent mettre en œuvre une nouvelle procédure de Délégation de Service Public, en modifiant le projet de contrat et les missions confiées dans le cadre de la future délégation. La nouvelle consultation est prévue en 2023.

CONVENTION AVEC L'EUROMETROPOLE DE METZ POUR L'ACCES DES HABITANTS DE RONCOURT A LA DECHETERIE DE SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

A la suite du retrait de la commune de Roncourt du périmètre de la CCPOM et de son adhésion à l'Eurométropole de Metz, le Président de Metz Métropole a sollicité la possibilité pour les habitants de Roncourt de continuer à accéder à la déchèterie de Ste Marie aux Chênes, plus proche que la déchèterie métropolitaine de Vernéville.

La CCPOM a accordé cet accès et une convention a été établie, pour une durée d'un an, fixant la participation financière de Metz Métropole.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

En 2022, la CCPOM a candidaté à l'appel à candidature de CITEO pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers, et a été retenue.

A partir de janvier 2023, tous les emballages ménagers seront à trier. Cette évolution vise à capter plus de tonnages en collecte sélective et d'améliorer les performances de tri.

Pour permettre de collecter plus d'emballages, le mode de pré-collecte doit également évoluer : la CCPOM a donc passé un marché de fourniture de sacs de tri transparents, d'un plus grand volume et nouables, pour éviter les envois. Ces sacs seront livrés début 2023.

Compétence

« Développement économique »

GESTION DES PARCS D'ACTIVITÉS

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle gère trois zones d'activités économiques. C'est 90 hectares de foncier à vocation artisanale, industrielle, tertiaire ou commerciale déjà aménagés et plus de 50 entreprises implantées.



SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Parc d'Activités Communautaire « Champelle »

Zone industrielle d'une superficie de 41 Ha.



CLOUANGE — ROSSELANGE

Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »

Zone commerciale et artisanale d'une superficie de 38 Ha.



MOYEUVRE-GRANDE—ROSSELANGE

Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »

Zone commerciale et artisanale d'une superficie de 9 Ha.

Les ventes de terrains

PAC « Belle-Fontaine » à Clouange / Rosselange :

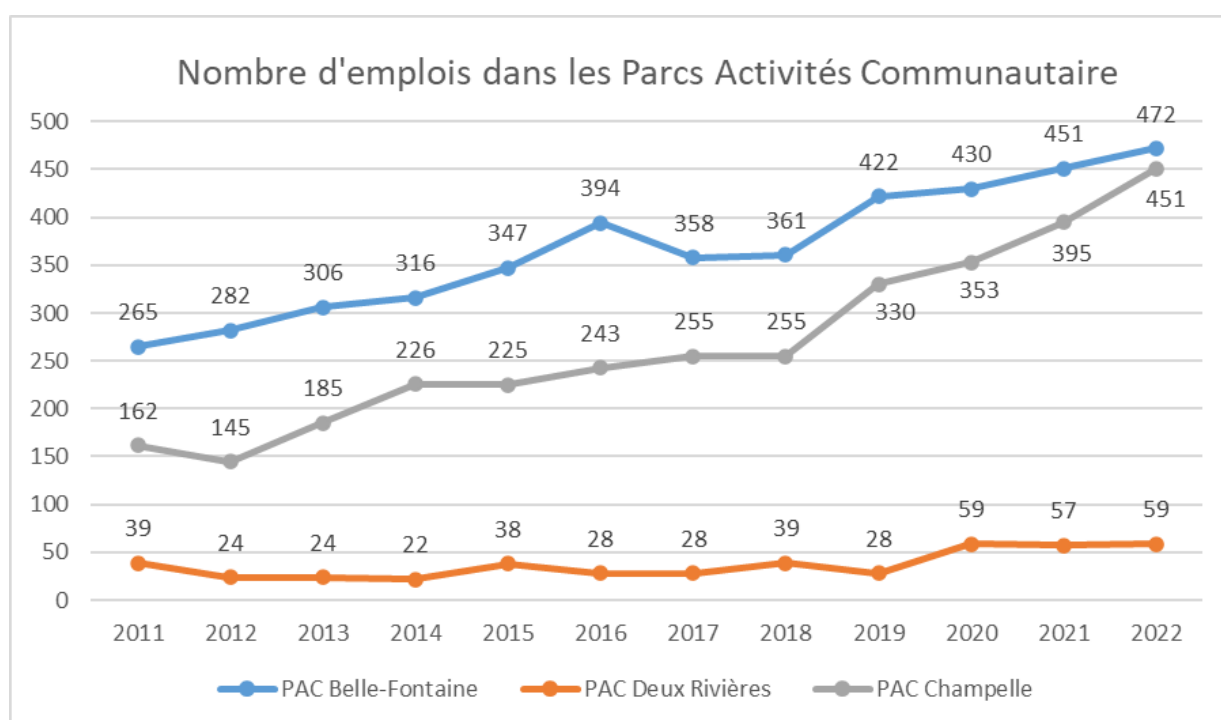
- ⇒ Délibération du 10 octobre 2022 pour la vente d'un terrain d'environ 44 ares à la société Auto-Moto Ecole Fégelé à 4 € HT le m² pour leur activité d'apprentissage à la conduite.
- ⇒ Délibération du 10 octobre 2022 pour la vente d'un terrain d'environ 17 ares à la société Le Fournil de la Vallée de l'Orne à 4 € HT le m² dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs de la boulangerie.
- ⇒ Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain de 2 400 m² à la société Muller TP afin d'y stocker du matériel dans le cadre de leur activité moyennant une indemnisation de 2 880 € TTC/an.
- ⇒ Etablissement d'une servitude en vue de l'implantation d'un totem à la société BERTRAND BAS (Burger King) moyennant le versement d'une indemnisation de 1 000 €/an.

PAC « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes :

- ⇒ Délibération du 14 juin 2022 pour la vente d'un terrain d'environ 11 ha à la société WEERTS GROUP à 40 €/m² HT pour la construction d'une base logistique d'environ 46 000 m².

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

952 emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires.



PARTENARIATS

Adhésion au Réseau Initiative France

L'association « IBBO » est l'une des 214 plateformes du réseau « Initiative France ». Cette association a pour principale mission d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie.

En 2022, la Communauté de Communes a renouvelé son partenariat avec la plateforme locale « IBBO » et a ainsi contracté une convention de partenariat sur 3 ans. La subvention allouée est de 8 000 € par an.

En 2022, 10 prêts d'honneur d'un montant total de 110 000 € ont été accordés à des créateurs ou repreneurs d'entreprises.



« ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques dont l'objectif est de valoriser et de renforcer les compétences et les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le tissu économique.

En 2022, la Communauté de Communes a versé une cotisation annuelle de 3 000 €.



Adhésion à Moselle Attractivité

La Communauté de Communes a renouvelé son adhésion à Moselle Attractivité à hauteur de 1,50 € par habitant par an pour une durée de 3 ans (2022-2024).

L'agence « Moselle Attractivité » a pour principale mission :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes en tant qu'agence de développement économique.
- Le déploiement d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle.
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial.



Salon à l'envers de Lorraine

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du Salon à l'envers, édition 2022, qui s'est déroulé le 20 octobre à Thionville.



AIDE A LA RENOVATION DES COMMERCES DES CENTRES VILLES

La Communauté de Communes a mis en place une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.

Les commerçants des centres-villes du territoire peuvent bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce. Cette aide est fixée à 30 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond fixé à 4 500 €.



En 2022, il a été accordé deux subventions pour un montant total de 4 770 €.

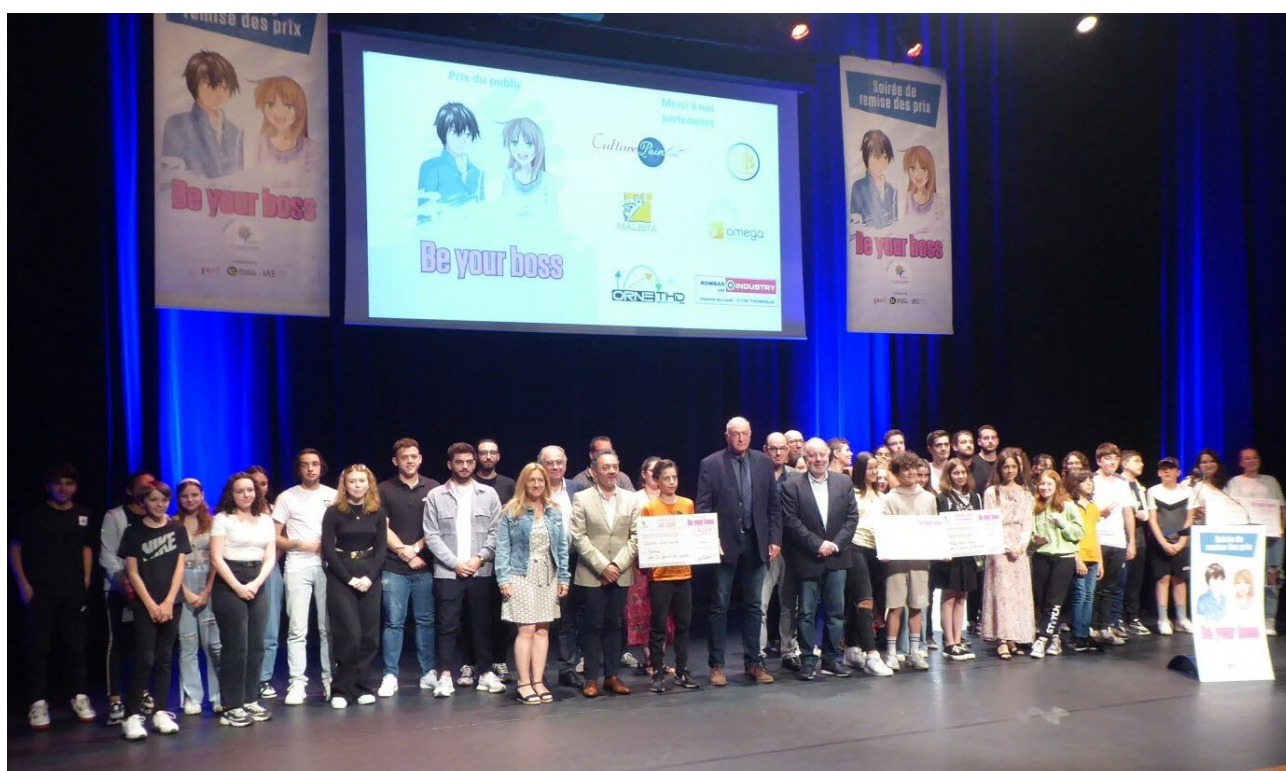
CONCOURS « BE YOUR BOSS »

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a organisé la 8ème édition du concours BE YOUR BOSS avec les mêmes objectifs : développer la créativité, l'esprit d'entreprise et injecter une énergie nouvelle aux jeunes créateurs de notre territoire.

La remise des prix a eu lieu le lundi 16 mai 2022 à l'espace culturel de Rombas.

5 prix ont été remis :

- ⇒ Prix de l'idée la plus innovante
- ⇒ Coup de cœur du jury
- ⇒ Grand prix du jury
- ⇒ Grand prix des étudiants
- ⇒ Prix du public



Compétence

« Logement et cadre de vie »

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes a été approuvé par le Conseil Communautaire le 3 septembre 2020 et se décline autour de cinq orientations stratégiques :

- Poursuivre la requalification du parc de logements existants et la valorisation du cadre de vie
- Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels
- Maîtriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été conclue en 2018 entre l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, pour une durée de 3 ans. En 2021, le dispositif a été prorogé de 2 ans.

L'OPAH agit sur plusieurs problématiques :

- Lutte contre l'habitat indigne ou indécents
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements eu handicap et au vieillissement
- Surveillance et accompagnement des copropriétés fragiles

Propriétaires occupants :

81 subventions ont été accordées en 2022 (48 pour les travaux liés à la perte d'autonomie, 32 pour les travaux d'économie d'énergie et 1 pour des travaux de sortie d'insalubrité) ce qui représente 1 374 390 € de travaux pour plus de 593 803,73 € de subventions dont 41 822 € de la part de la CCPOM.

Propriétaires bailleurs :

2 subventions ont été accordées en 2022 représentant 367 865 € de travaux pour plus de 146 688 € de subventions dont 16 836 € de la part de la CCPOM.

La mission suivi-animation est assurée par le Centre Amélioration du Logement de Moselle (CALM). Des permanences sont organisées 2 fois par mois sur le territoire intercommunal.

Opération Ravalement de façades

La Communauté de Communes poursuit sa campagne de ravalement de façades et maintient le plafond de l'aide octroyée pour les logements situés dans les secteurs à enjeux du territoire (cœurs de village, pôles de centralité, cités industrielle, portes d'entrées du territoire, voies circulantes, bâtiments les plus anciens et les plus énergivores).

8 subventions ont été accordées en 2022 pour un montant de 6 991,70 €.



Campagne d'isolation thermique

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle poursuit sa campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

Isolation thermique par l'extérieur :

2 subventions ont été accordées en 2022 pour un montant de 2 104 €.

Isolation des combles perdus :

3 subventions ont été accordées 2022 pour un montant de 1 036 €.



Programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)

Dans l'objectif d'impulser une dynamique territoriale de la rénovation énergétique, la Communauté de Communes s'est engagée pour 3 ans (2021-2023) dans le programme SARE, co-porté par l'ADEME et la Région Grand Est. Ce programme permet de proposer aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à l'ALEC du Pays Messin pour un montant de 140 637 € sur la durée du programme (3 ans). En contrepartie, la CCPOM pourra prétendre à des Certificats d'Economies d'Énergie pour un montant de 70 318,72 € et une subvention de la Région Grand Est pour un montant de 16 185,90 €.

En 2022, l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique, c'est :

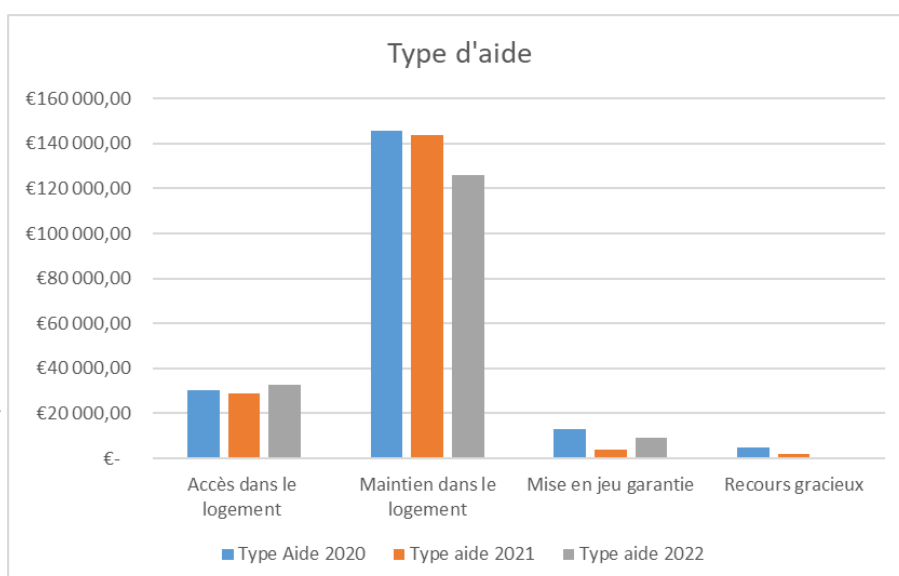
- ⇒ 156 informations de premier niveau
- ⇒ 214 conseils personnalisés aux ménages
- ⇒ 27 accompagnements complets

Fonds de solidarité pour le logement



Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement.

En 2022, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 168 277,25 € pour un total de 873 interventions au titre de ce dispositif.



Aide à la première installation des jeunes dans un logement

La Communauté de Communes a un dispositif d'aide au 1er emménagement destiné aux jeunes du territoire. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 200 €, permet aux jeunes s'installant sur le territoire de pouvoir acquérir du mobilier de première nécessité.

Afin de dynamiser le dispositif, le règlement a été modifié en 2022 (augmentation de l'âge plafond, assouplissement des règles de cumul).

En 2022, 4 aides ont été accordées pour un montant total de 900 €.



Garantie d'emprunt

Depuis 2014, la Communauté de Communes accorde sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt et en complément de la garantie du département.

En 2022, la Communauté de Communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement de quatre prêts :

- ⇒ d'un montant total de 4 682 223 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 37 logements.
- ⇒ d'un montant total de 5 819 382 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 54 logements.
- ⇒ d'un montant total de 8 080 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 94 logements.
- ⇒ d'un montant total de 2 428 682 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 19 logements.

Aide au surcoût foncier

Afin de contribuer à l'effort de développement du parc social, la Communauté de Communes alloue une subvention aux bailleurs sous la forme d'une aide au surcoût foncier. Cette aide est octroyée aux opérations de construction neuve de logements sociaux. Sont éligibles les logements sociaux financés par un PLAI et les logements de petites tailles de type T1-T2.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 40 % du surcoût foncier constaté, dans la limite de l'estimation des domaines, de 4 000 € maximum par logement PLAI ou T1/T2 et de 5 000 € maximum par logement PLAI et T1/T2.

Une bonification supplémentaire est accordée à hauteur de 10 % aux bailleurs qui réalisent des opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de communes qui sont en déficit au titre de la loi « SRU ».

En 2022, la Communauté de Communes a octroyé une subvention de 29 527 € pour une opération de construction neuve de 26 logements (15 PLUS et 11 PLAI).

Aménagement, entretien et gestion des Aires d'Accueil des Gens du voyage

Le Conseil communautaire a transféré au Syndicat mixte SM3A la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1er janvier 2018.

En 2022, la participation financière de la CCPOM au SM3A s'est élevée à 212 175 €.

Stratégie foncière

La Communauté de Communes a poursuivi en 2022 la réalisation de l'étude de stratégie foncière en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est Cette stratégie doit surtout permettre à la CCPOM et aux communes de définir les gisements intéressants à maîtriser pour mettre en œuvre des opérations de qualité en neuf et dans l'ancien et ainsi assurer l'action dans la durée.

Le comité de pilotage s'est réuni deux fois en 2022 pour valider les deux premières phases de l'étude.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 57)

L'ADIL apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions du logement :

- ⇒ 12 permanences de proximité au siège de la CCPOM tous les 2èmes mercredis de chaque mois
- ⇒ 293 consultations individualisées à des particuliers
- ⇒ 44 consultations portées sur les impayés/expulsions et sur l'habitat indigne
- ⇒ 22 contacts avec les maires dans le cadre de l'accompagnement des maires à lutter contre l'habitat indigne et non décent.

La subvention d'activité à l'ADIL est de 0,12 € par habitant soit 6 400,44 € en 2022.

Logement des jeunes

La CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Le CLLAJ propose une aide aux jeunes de 18 à 30 ans, en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

A cet effet, 16 permanences logement du CLLAJ se sont tenues sur le territoire de la CCPOM en présentiel et quatre permanences en visio-conférence. 50 rendez-vous ont été fixés sur l'année et 18 nouveaux ménages ont été reçus pour la première fois sur les permanences 2022.

Le CLLAJ est aussi opérateur de l'intermédiation locative. L'intermédiation locative est un dispositif d'aide consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté. Un premier ménage avait été intégré en 2021. Ce ménage a pris à bail un logement autonome en 2022 et dans la foulée un autre jeune a intégré le logement en intermédiation locative.

En 2022, la Communauté de Communes a alloué au CLLAJ la somme de 5 800 €.

La Matinale

La CCPOM a organisé le 21 mai 2022 une matinée d'information à destination des propriétaires bailleurs privés en partenariat avec l'ANAH, le CALM-SOLIHA, l'ADIL, Action Logement et le CLLAJ.

A cette occasion, ont été présentés les différents dispositifs facilitant la mise en location, les moyens de sécuriser la gestion des biens ainsi que les aides dont les propriétaires privés peuvent bénéficier.

Cette opération a pour objectif d'encourager les propriétaires à maintenir ou à remettre leurs biens sur le marché en les accompagnant, en mobilisant des financements et/ou des partenariats.

Compétence « Transition Écologique et Énergétique »

Plan Climat Air Energie Territorial

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, accompagnée par le bureau d'études Climat Mundi a élaboré son PCAET en plusieurs phases :

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial

Phase 2 : Détermination d'une stratégie climat-air-énergie

Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions et définition d'indicateurs de suivi.



Le projet de PCAET ainsi que son évaluation environnementale stratégique, ont été soumis auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Région Grand Est, du Préfet de région et du Président de la Région Grand Est. Ceux -ci ont rendus leurs avis le 7 janvier 2022. A la suite de ces différents avis, un mémoire de réponse a été rédigé par les services de la Communauté de Communes.

En application des dispositions de l'article L 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation a été organisée sur le projet de PCAET de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, pour une durée de 30 jours à compter du 9 mai 2022. Celle-ci s'est fait par voie électronique sur le site internet de la CCPOM, et en version papier, accessible au siège de la Communauté de Communes durant les horaires d'ouverture. A l'issue de cette consultation une synthèse a été rédigée.

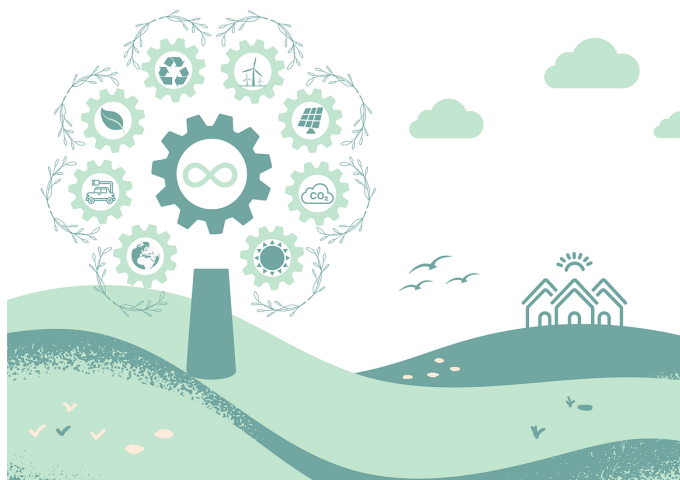
Le PCAET a été approuvée de manière définitive par le conseil communautaire le 27 septembre 2022. Le PCAET a ensuite été publié sur la plateforme officielle et de l'ADEME et mis à disposition du public pendant 3 mois sur le site internet de la CCPOM.

Schéma directeur des énergies renouvelables et récupération

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la CCPOM a entrepris l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération. Pour ce faire une consultation a été lancée et le bureau d'études AXENNE a été désigné par le bureau communautaire pour la réalisation de cette mission pour un montant de 35 000 € HT, financé à hauteur de 60 % par l'ADEME. Celle-ci a débuté en novembre 2022 et devrait être finalisée durant le deuxième semestre 2023.

Cette étude sera effectuée en 3 étapes :

- ⇒ La réalisation d'un diagnostic du territoire et l'identification de ses potentiels de développement des énergies renouvelables
- ⇒ La constitution de différents scénarios concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCPOM
- ⇒ La rédaction d'un programme d'actions.



Contrat d'Objectifs Territorial (COT)



Depuis 2021, la CCPOM est entrée dans le programme « Climaxion » dans le but d'accélérer ses actions en matière de transition. La CCPOM a été accompagnée par un bureau d'études pour préparer sa candidature, ce qui lui a permis de signer un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME en décembre 2021. Ce contrat, d'une durée de 4 ans, permet à la Communauté de Communes d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 350 000 € si elle remplit ses objectifs.



Pour ce faire, durant la première année elle devra procéder au remplissage de deux référentiels : Economie Circulaire et Climat Air Energie. Cette première étape permettra un premier état des lieux et servira à la construction d'un plan d'action. La CCPOM peut s'appuyer sur un bureau d'études désigné en décembre 2022 par l'ADEME pour l'aider au remplissage de ces référentiels.

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

En 2021, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est, la CCPOM a décidé de s'engager dans l'élaboration de son PAT.

L'objectif du PAT est d'œuvrer en faveur d'une transition pour une alimentation durable territorialisée en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au regard des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de santé publique, de démocratie et citoyenneté et d'aménagement du territoire. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines.

L'élaboration du PAT se fait en deux phases :

- ⇒ Une phase dite de diagnostic
- ⇒ Une phase dite opérationnelle de mobilisation, mise en place d'un programme d'actions et d'évaluation.



Le diagnostic agricole et alimentaire du territoire de la CCPOM qui avait débuté au printemps 2021 s'est achevé en juin 2022. Cette première phase a permis de mettre en lumière des axes stratégiques et des premières pistes d'actions.



A la suite de cette première phase, une consultation a été lancée, en fin d'année 2022, pour recruter un bureau d'études pour la réalisation de la deuxième phase de ce projet.

Dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Récupérateurs d'eau de pluie

Depuis 2012, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie aérien ou enterrés. En 2019, le règlement s'est élargi pour soutenir également l'achat de citerne souple.

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE
DOSSIER À TÉLÉCHARGER SUR CCPOM.FR, COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT
OFFRE RÉSERVÉE AUX HABITANTS DES 12 COMMUNES MEMBRES

RÉCUPÉRATEUR AÉRIEN
50 % dans la limite de 125€

CITERNE SOUPLE
50 % dans la limite de 250€
+ 100 € pour travaux d'aménagement

RÉCUPÉRATEUR ENTERRÉ
50 % dans la limite de 600€
+ 200 € pour travaux d'aménagement

CCPOM
Pays Orne Moselle
communauté de communes

En 2022, 59 subventions ont été versées pour un montant total de 5 892 € (57 récupérateurs de pluie aériens, 1 enterrée et 1 citerne souple).

La CCPOM continue également de doter gratuitement chaque école maternelle et primaire qui en fait la demande.

En 2022, 4 récupérateurs ont été offerts pour les écoles de Rombas.

Fonds de concours pour la rénovation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics

Dans le cadre de la mise en place de son PCAET, la CCPOM a mis en place deux fonds de concours pour soutenir financièrement ses communes membres, portant des projets ambitieux en faveur de la transition écologique et énergétique. Ces deux aides portent sur les travaux d'amélioration de la sobriété de l'éclairage public et sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les communes disposent d'une enveloppe globale de 100 000€ qu'elles peuvent utiliser pour un ou plusieurs projets. Pour l'année 2022, 13 demandes de subventions ont été accordées. Deux au titre de la rénovation des bâtiments publics pour les communes de Bronvaux et Rombas. Et 11 au titre de la rénovation de l'éclairage public pour les communes de d'Amnéville, Montois la Montagne, Rosselange, Vitry sur Orne et Sainte Marie aux Chênes. Le budget total alloué pour l'année 2022 à cette opération a été utilisé.



Fonds de concours pour le reboisement des forêts communales pour le développement de la plantation d'arbres dans les villes et les villages

Dans le cadre de la mise en place du programme d'actions de son PCAET, la CCPOM a mis en place deux fonds de concours en faveur de la plantation d'arbres. Le CCPOM souhaite soutenir financièrement les communes portant des projets de reboisement de leurs forêts communales ou de plantation d'arbres et arbustes dans les villes et villages.

Les communes disposent d'une enveloppe totale de 6650€ qu'elles peuvent utiliser pour un ou plusieurs projets. Pour l'année 2022 une demande de subvention au titre de la plantation d'arbres dans les villes et village a été accordée à la commune de Clouange pour un montant de 1 699,43 €.

La Semaine Européenne du Développement Durable

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) vise à sensibiliser le plus grand nombre aux 17 objectifs du Développement Durable de l'agenda 2030. Elle encourage aussi une mobilisation concrète à toutes les échelles individuelles et collectives en promouvant, via sa plateforme dédiée, les initiatives en faveur du développement durable.



La semaine s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre 2022. A l'occasion, la CCPOM a organisé plusieurs rendez-vous pour les habitants autour de 3 thématiques : l'alimentation durable, l'environnement et les mobilités douces (dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité). De nombreuses animations ont été organisées durant ces 3 semaines, sur différentes communes du territoire :

- ⇒ Une balade en forêt commentée sur la commune de moyeuvre Grande, animé par l'ONF
- ⇒ Une balade commentée le long du fil bleu : à la découverte des oiseaux, animé par la Ligue de Protection des Oiseaux
- ⇒ Une conférence sur la thématique des rapaces diurnes, animé par la Ligue de Protection des Oiseaux, à Amnéville
- ⇒ Un atelier de fabrication de produits cosmétiques, à Sainte Marie Aux Chênes, animé par l'association Chrysalide
- ⇒ Un atelier « les 10 éco gestes numériques pour préserver notre planète, à Sainte-Marie-aux-Chênes (Maison des services au public), animé par le conseiller numérique de la CCPOM
- ⇒ Un « repair café » à Amnéville
- ⇒ Une balade / dégustation : à la découverte des plantes sauvages, à Rosselange, animé par l'association le goût des herbes folles

D'autres animations étaient prévues, mais ont dû être annulées faute de participants.

Une centaine de personnes a ainsi été sensibilisée.

Compétence

« Action sociale »

Petite enfance



La CCPOM dispose de cinq multi accueils qui permettent un maillage cohérent du territoire.
En 2022, 521 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 6 ans ont pu bénéficier de ces services.

LES STRUCTURES

« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections : 22 à 24 petits, 28 moyens et 16 grands

Fonctionnement multi âge à compter d'août 2022

Nombre d'emplois : 16,06 Equivalent Temps Plein

plus un référent santé et accueil inclusif et vacation d'un psychologue

156 enfants (150 familles) ont pu bénéficier de ces services en 2022 tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 67,17 % (66 % en 2021)



« La Tanière des Loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 moyens/grands

Nombre d'emplois : 9,6 Equivalent Temps Plein

plus un référent santé et accueil inclusif et vacation d'un psychologue

95 enfants (85 familles) ont pu bénéficier de ces services en 2022 tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 85,29 % (95,3 % en 2021)



« Les Petits Amis » à Rombas

Anciennement halte-garderie, il est passé en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places - 2 sections : 10 petits et 15 grands

Nombre d'emplois : 9,5 Equivalent Temps Plein

plus un référent santé et accueil inclusif et vacation d'un psychologue

97 enfants (83 familles) ont pu bénéficier de ces services en 2022 tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 76,28 % (77 % en 2021)



« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture : 1er septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections : 10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 9,2 Equivalent Temps Plein dont référent santé et accueil inclusif

72 enfants (62 familles) ont pu bénéficier de ces services en 2022

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 71,87 % (85,29 % en 2021)



« Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections :

10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 11,36 Equivalent Temps Plein (dont référent santé et accueil inclusif) et vacation d'un psychologue

101 enfants (88 familles) ont pu bénéficier de ces services en 2022

tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 81,10 % (85 % en 2021)



Périodes de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.

Les structures ferment en alternance.

Nouveau Multi-accueil à Rombas

Cette nouvelle structure, d'une capacité de 30 places, extensible à 40, remplacera le multi accueil situé actuellement dans les locaux de la Maison de l'Enfance. En effet, ce dernier ne répondait plus totalement aux besoins actuels.

Les travaux ont débuté fin août 2021. L'ouverture est prévue en septembre 2023.



FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le Relais Parents Enfants (RPE) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) qui a pris fin au 31 décembre 2021. Ainsi People & Baby a exploité et géré les établissements depuis le 1er avril 2016.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 7 décembre 2021, a décidé de confier à « La Maison Bleue » la gestion et l'exploitation des cinq établissements du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

La redevance versée au délégation par la CCPOM sur la durée du contrat a été fixée à :

3 339 275,50 € dont 553 004,25 € pour l'année 2022.

LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 multi accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération, validée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Les préinscriptions s'effectuent en ligne.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence



LE RELAIS PARENTS ENFANTS - RPE



Le Relais Parents Enfants est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et dans les locaux du multi accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPE.

[Nombre d'assistants maternels agréés en 2022](#) : 394 au 31 décembre 2022 malgré 40 assistants maternels en moins. Il y a eu 17 nouveaux agréments en 2022 dont 12 ont pris contact avec le RPE ou ont participé à l'une de ses actions, soit plus de 70 %.

| Année | Nombre |
|-------|--------|
| 2022 | 394 |
| 2021 | 434 |
| 2020 | 456 |
| 2019 | 506 |
| 2018 | 539 |
| 2017 | 543 |
| 2016 | 538 |
| 2015 | 556 |

Nombre d'assistants maternels en activité : 367, soit un taux d'activité des assistants maternels de 93,15 % (données du RPE : sont considérées comme n'étant pas en activité, les assistants maternels ayant suspendu leur agrément auprès des services de PMI).

Nous pouvons à nouveau émettre l'hypothèse que la diminution constante depuis plusieurs années du nombre d'assistants maternels sur le territoire (tendance également nationale) s'explique par des départs en retraite d'assistants maternels non remplacés par de nouveaux agréments mais aussi par le départ d'assistants maternels vers d'autres horizons professionnels mieux reconnus et mieux rémunérés. Nous pouvons aussi supposer que les assistants maternels ayant mis en pause leur activité professionnelle lors de la crise sanitaire ne sont pas tous revenus à la profession.

Le RPE a été ouvert pendant 252 jours en 2021

A noter

En 2022 :

- ⇒ 67 assistants maternels différents ont participé à des formations, animations ou autres organisées par le RPE soit un taux de fréquentation de 17 % (au regard du nombre d'assistants maternels en activité), contre 10 % en 2021 et 11 % en 2020.
- ⇒ Il y a eu un total de 1 966 contacts au total (appels, visites, mails, ...) contre 2076 en 2021 et 3 154 en 2020. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2020-2021, les questions en lien avec le COVID, les possibilités d'accueil ou non, les difficultés rencontrées par les parents et assistants maternels, ont été plus nombreuses. Après la crise sanitaire, la tendance des contacts est revenue à la « normale ».



Sessions de formations continues :

- ⇒ 1 formation intitulée « Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant », regroupant 6 assistants maternels (25 avril et 2 mai 2022)
- ⇒ 1 formation intitulée « Parler avec un mot est un signe, niveau 1 » regroupant 7 assistants maternels (29 septembre et 3 et 10 octobre 2022)

Il est à noter qu'en 2019, 32 assistants maternels différents ont participé aux formations continues.

Les réunions en soirée :

- ⇒ 5 réunions en visio pour présenter la nouvelle Convention Collective avec particulier emploi (20-21-25 janvier et 2 et 5 février 2022) regroupant 21 assistants maternels et 1 parent
- ⇒ 1 réunion sur la diversification alimentaire menée par l'enfant regroupant 5 assistants maternels et 2 parents (10 mai 2022)
- ⇒ 1 réunion Stimul'Ergo regroupant 15 assistants maternels et 2 parents (13 septembre 2022)
- ⇒ 1 réunion sur le contrat de travail en partenariat avec le RPE de Maizières-les-Metz regroupant 5 assistants maternels (20 septembre 2022)



En 2022, ce sont 34 assistants maternels différents qui ont pu bénéficier de formations ou d'échanges professionnels lors des réunions en soirée.

Les manifestations festives :

- ⇒ 1 fête de l'été regroupant 52 personnes (11 assistants maternels, 8 parents employeurs, 33 enfants)
- ⇒ 2 fêtes de Noël regroupant 181 personnes (37 assistants maternels, 28 parents employeurs et 116 enfants)

Les temps collectifs :

En 2022, le bilan de la fréquentation est le suivant :

- ⇒ 67 temps collectifs étaient prévus, 56 ont eu lieu, 11 ont dû être annulés : 9 en raison des mesures sanitaires liées au COVID et 2 fautes de participants.
- ⇒ 27 assistants maternels, 3 parents et 84 enfants différents y ont participé, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2021.

Analyses :

- ⇒ Nous avons pu observer une augmentation du nombre de participants au fil de l'année 2022.
- ⇒ Certains parents employeurs éprouvent encore des réticences quant à la venue aux temps collectifs de l'assistant maternel avec leur enfant (peur de la contamination/COVID)
- ⇒ Au moindre symptôme ou doute, les participants préfèrent annuler leur venue.

Emploi, insertion professionnelle et formation

Les antennes emploi accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus.

La Mission Locale du Pays Messin accueille les jeunes de 16 à 25 ans
à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES ANTENNES

- ◆ L'antenne d'Amnéville est ouverte tous les jours, sauf le mercredi matin.
- ◆ L'antenne de Marange-Silvange est ouverte le lundi matin et vendredi après-midi.
- ◆ L'antenne de Moyeuve-Grande est ouverte tous les jours.
- ◆ L'antenne de Rombas est ouverte les mardis et vendredis après-midi, les mercredis matin et les jeudis toute la journée
- ◆ L'antenne de Sainte-Marie-aux-Chênes est ouverte tous les jours sauf le lundi matin et vendredi après-midi.

5 conseillères emploi sont en charge :

- ⇒ d'accueillir et d'orienter les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- ⇒ d'organiser des animations (forums, informations collectives)
- ⇒ de maintenir et développer des partenariats.

PARTENARIATS ET ACTIONS EN 2022

Forum Emploi :

La CCPOM a organisé conjointement avec Pôle Emploi, (et en partenariat avec Destination Amnéville et la ville d'Amnéville) un job dating, le jeudi 24 février 2022 de 14h à 17h, à l'E-MAX.



Ce salon de l'emploi a réuni les acteurs économiques de la Cité des Loisirs d'Amnéville. Cette session de recrutement, élaborée sur le même principe qu'un speed dating, concernait des postes dans les secteurs de la restauration, des loisirs et du tourisme. Les profils recherchés relevaient pour beaucoup du domaine de l'hôtellerie-restauration mais également de l'animation et plus généralement des activités de loisirs. Près de 120 postes étaient à pourvoir, saisonniers et CDI.

Objectifs : Permettre à des candidats en recherche d'activité ou de contrat en alternance de rencontrer en un même lieu plusieurs recruteurs, en face-à-face ou cours d'entretiens durant lesquels les candidats devront se présenter de façon concise et dynamique.

En outre, la présence de Pôle Emploi permet de renseigner au mieux les candidats sur les offres d'emplois et sur toutes démarches utiles pour leur recherche d'emploi.

Journée de recrutement O2 :

La Communauté de Communes, en partenariat avec la Société O2, a convié l'ensemble des demandeurs d'emploi de son territoire à participer à une journée de recrutement et d'information collective le lundi 20 juin 2022 à la Maison des Services au Public de Sainte-Marie-aux-Chênes.



La matinée a été consacrée à l'intervention des différents personnels travaillant dans les métiers des services à la personne, puis des ressources humaines et également des recruteurs des 2 agences de Jarny et Hagondange.

L'après-midi les tests et les recrutements ont été réalisés, donnant lieu à 4 embauches.

Mission Locale pour l'Emploi du Pays Messin :

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle les aide à définir une orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.



MISSION LOCALE
DU PAYS MESSIN

La participation financière à ce dispositif constitue un engagement fort auprès des jeunes de notre territoire. La cotisation 2022 s'est élevée à 77 818 €.

Elle a été calculée sur la base de la population légale (INSEE 2019) avec un forfait :

- de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- de 1,60 €/habitant pour les communes de plus de 5 000 habitants

Elle effectue des permanences sur chaque antenne existante.

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, 561 jeunes ont été accompagnés (4 831 entretiens ont été réalisés). Concernant la typologie, 8 % de ces jeunes sont mineurs et 53 % n'ont pas de diplôme. 419 735 € d'aides et allocations ont été attribués.

BILANS ACTIONS ET DEMANDEURS D'EMPLOI

Le logiciel en place dans les antennes emploi permettent d'avoir une indication de la fréquentation ainsi que des actions menées. Au total, 1 875 personnes ont fréquenté le service emploi.

| | Total | Hommes | Femmes |
|-------------------------|-------|--------|--------|
| Amnéville | 453 | 189 | 264 |
| Marange-Silvange | 427 | 168 | 259 |
| Moyeuvre-Grande | 415 | 217 | 198 |
| Rombas | 531 | 247 | 284 |
| Sainte-Marie-aux-Chênes | 49 | 18 | 31 |
| | 1875 | 839 | 1036 |

Nombre de nouveaux inscrits — Année 2022

| Entité | Total | Jan | Fév. | Mar | Avr. | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc |
|-------------------------|-------|-----|------|-----|------|-----|------|------|------|------|------|------|-----|
| Amnéville | 67 | 4 | 2 | 7 | 3 | 8 | 11 | 9 | 6 | 11 | 1 | 4 | 1 |
| Marange-Silvange | 33 | 6 | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 3 |
| Moyeuvre-Grande | 47 | 3 | 4 | 6 | 2 | 6 | 3 | 3 | 3 | 5 | 6 | 2 | 4 |
| Rombas | 35 | 7 | 1 | 6 | 3 | 2 | 1 | 4 | 2 | 2 | 3 | 4 | 0 |
| Sainte Marie aux Chênes | 21 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 8 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL | 203 | 20 | 11 | 22 | 11 | 22 | 25 | 21 | 15 | 21 | 12 | 13 | 10 |

Compétence

« Maisons de Services au Public »

La Communauté de Communes s'était engagée dans la création d'une Maison des Services au Public sur le territoire communautaire en 2020.



Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes a décidé de s'engager dans une procédure de labellisation « France Services ». Dans un 1er temps le site de Rombas a ouvert ses portes en septembre 2021.

Puis, afin d'assurer un même niveau de service sur le territoire, et de mettre en place un lien plus direct avec les usagers, deux autres sites d'accueil ont été envisagés : à Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes. Les deux conseillères France Services formées initialement ont pu accueillir dès mars 2022 les usagers sur ses trois sites. Une labellisation multisite a été obtenue.



Le fonctionnement

Le site de Rombas se situe au siège le Communauté de Communes, celui de Moyeuvre-Grande dans les locaux de la Maison des Services de Moyeuvre et celui de Ste-Marie dans les nouveaux locaux de la Maison des Services au Public. Les antennes emploi y sont présentes ainsi que des partenaires locaux (Mission Locale, Cap 'Emploi, UDAF etc.).

Les horaires de la France services ont été aménagés les matins et après-midi sur les 3 sites et également entre midi et le mercredi (plus grande amplitude d'horaire). Sur ces temps les agents France Services sont en binôme et accompagnés du Conseiller Numérique Communautaire.

Deux autres agents ont été formés fin 2022 et début 2023 afin de venir renforcer l'équipe. Les 4 conseillères France Services accueillent donc également en fonction des besoins et en dehors de ces plages minimales mises en place sur les 3 sites.

L'Etat accorde une subvention de fonctionnement de 30 000 €/an.

Les acteurs mobilisés

La France Services Orne Moselle est en étroite collaboration avec les 31 autres France Services du département.

Depuis le 25 avril 2022, l'animateur France Services de Vigy accompagne les agents de la structure dans la réalisation de leurs missions. Plusieurs rendez-vous avec l'animateur ont permis de mettre en place de nouvelles actions de communication et de renforcer les liens avec les partenaires.



En octobre 2022 (durant la semaine Portes Ouvertes), une réunion de présentation des missions à tous les partenaires a eu lieu.

Des réunions de concertation et de présentation ont également eu lieu avec les maires des communes concernés par une Maison de Services au Public. Le 18 novembre 2022 a eu lieu le 1er séminaire des agents France Services organisé à la préfecture.

Les partenaires et services proposés

Les 9 partenaires nationaux sont les suivants :

- ⇒ La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- ⇒ La Caisse nationale d'assurance maladie (sécurité sociale) ;
- ⇒ Pôle emploi ;
- ⇒ La Poste ;
- ⇒ Les services des impôts et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) ;
- ⇒ Les ministères de l'Intérieur et de la Justice ;
- ⇒ La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- ⇒ La Mutualité Sociale Agricole (MSA).



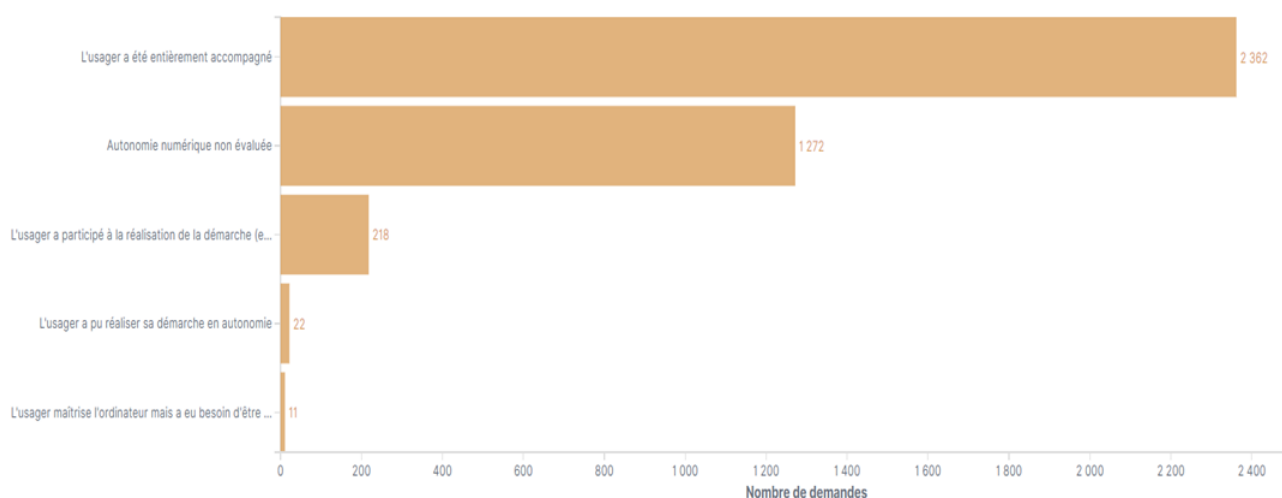
La France Services dispose des contacts dédiés par opérateur. Le back-office satisfait les agents. Aucun opérateur n'a souhaité mettre en place des permanences au sein des trois sites.

En plus des partenaires nationaux, chaque Maison des Services a des partenariats locaux : CAP Emploi, Département de la Moselle (médecine pédiatrique préventive, permanences d'assistantes sociales, ateliers parents enfants), Agestra pour la médecin du travail, UDAF et Le RELAIS AMICAL MOSELLE & RHIN pour les personnes ayant un besoin d'accompagnement spécifique et individuel dans les savoirs de base.

Activité

Typologie des publics accueillis

- ⇒ La France services accueille majoritairement un public entre 45 et 55 ans. Un peu plus de femmes sont accueillies.
- ⇒ Les usagers accueillis sont pour la plupart en difficulté avec le numérique : 61 % d'entre eux sont complètement accompagnés par nos agents lors de la réalisation de la démarche et pour 33 % l'autonomie numérique n'a pas pu être évaluée. Seulement 6 % des usagers participent à la réalisation de la démarche, par exemple en utilisant par moments le clavier et/ou la souris.
- ⇒ Niveau d'autonomie numérique des usagers
Dans la majorité des cas l'utilisateur a entièrement été accompagné, ou l'autonomie numérique n'a pas pu être évaluée.
- ⇒ Modalité d'accès
Une majorité des usagers se rendent en France Services en présentiel, de manière spontanée (33 %) et sur rendez-vous (31 %), afin de réaliser une démarche. 10 % contactent par téléphone et 4 % par mail.



Evolution de l'activité

⇒ 2022 est la première année pleine de fonctionnement. Dès le démarrage il y a eu une très forte activité. Ainsi, en 2022, 3 885 personnes ont été accueillies par les 2 agents France Services 24h/semaine.

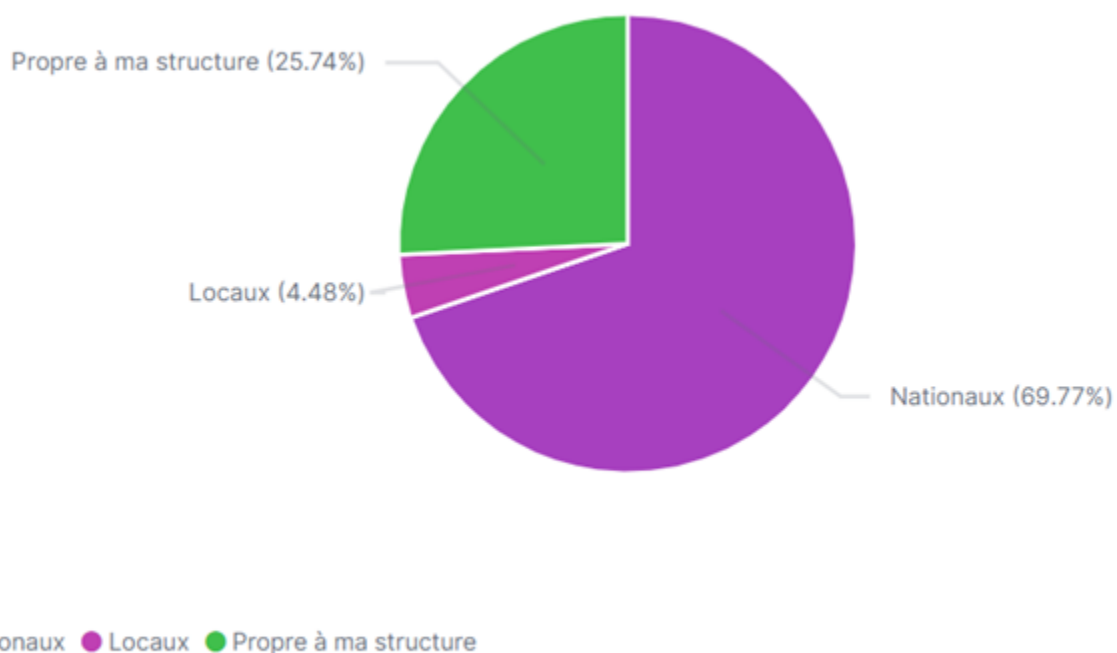
Cela représente une moyenne de près de 16 personnes accompagnées par jour.

⇒ Le partenaire numéro 1 est la CAF pour l'année 2022.

Top 5 des thématiques :

| Thématique | Partenaires | Nombre de demandes |
|---|--|--------------------|
| Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité) | La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) | 439 |
| La demande concerne les impôts | La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) | 326 |
| Un accompagnement du demandeur d'emploi | Pôle Emploi | 256 |
| Retraite personnelle | L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT) | 239 |
| Droits des assurés | L'Assurance Maladie (CNAM) | 218 |

⇒ Les partenaires nationaux représentent 70% de l'activité de la structure. Le partenaire le plus sollicité est la Mission Locale.



Conseiller numérique

Depuis septembre 2022, l'équipe s'est également agrandie avec l'arrivée d'un conseiller numérique pour accompagner les habitants sur les démarches liées au numérique, en renfort dans les France Services mais également avec les services communautaires et les partenaires.

Ainsi, il organise des ateliers et des accompagnements individuels.



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

En effet, par des suivis individuels et des ateliers collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des usages numériques.

Une personne peut solliciter un conseiller numérique pour plusieurs raisons :

- ⇒ Une difficulté pour réaliser une démarche administrative qu'il souhaite apprendre à réaliser seul,
- ⇒ Enrichir ses compétences numériques pour faciliter le quotidien,
- ⇒ Mieux connaître les enjeux liés aux usages du numérique.

En 2023, ces permanences seront à minima en même temps que les permanences France Services, afin d'apporter une réponse complémentaire aux usagers dans un même lieu.

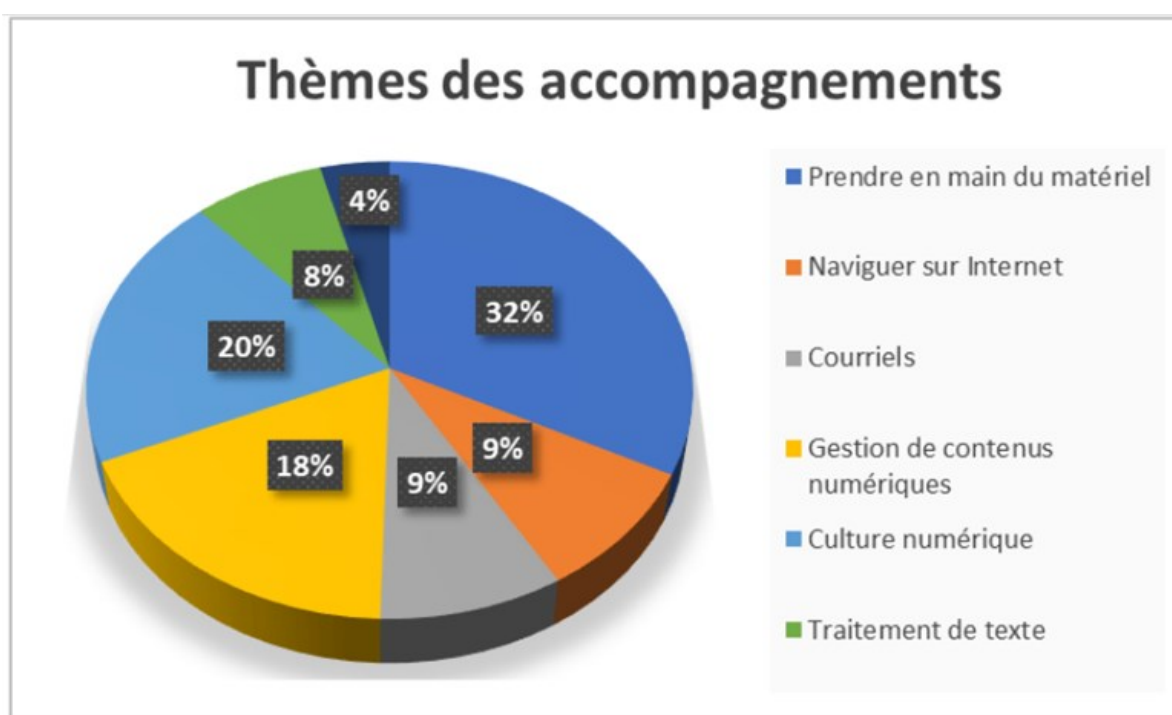
De septembre à décembre 2022, 163 personnes ont pu être accompagnées individuellement.

| | TOTAL ACCOMPAGNEMENTS | AVEC SUIVI |
|--------------------------------|-----------------------|------------|
| <i>ROMBAS</i> | 18 | 17 |
| <i>SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES</i> | 60 | 49 |
| <i>MOYEUUVRE-GRANDE</i> | 85 | 77 |
| TOTAL | 163 | 143 |

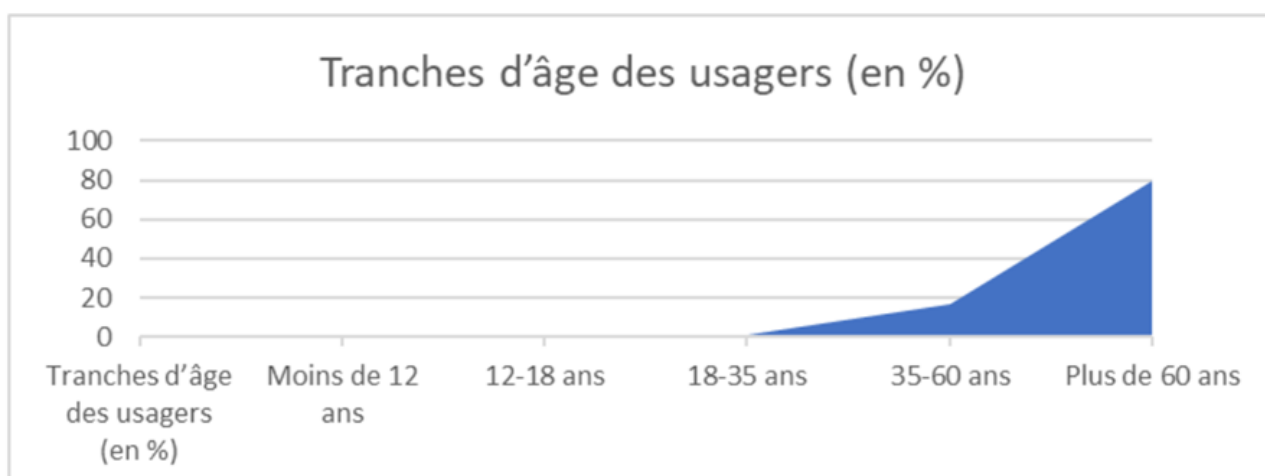
De septembre à décembre 2022, 19 ateliers ont été organisés :

| | TOTAL ATELIERS | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--------------------------------|----------------|------------------------|
| <i>SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES</i> | 7 | 26 |
| <i>MOYEUVRE-GRANDE</i> | 12 | 69 |
| TOTAL | 19 | 95 |

De septembre à décembre 2022, la majorité des accompagnements porte sur la prise en main de matériel (32 %) et sur la culture numérique (20 %) :



Concernant la typologie des usagers, 80 % ont plus de 60 ans.



Compétence

« Mobilité »

CONSTITUTION DU COMITE DES PARTENAIRES

Suite à un appel à candidature à destination de la population lancé en juin 2022, la CCPOM a finalisé la constitution de son comité des partenaires. Les 3 candidatures reçues ont été retenues.

Ce comité des partenaires est une instance créée en application de la réglementation en vigueur et qui doit se réunir au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services. La première réunion se tiendra en 2023.



SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Suite à la prise de compétence et afin de définir sa politique sur les prochaines années en matière de mobilité, la CCPOM s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités.

La prestation a été confiée à l'AGURAM dans le cadre d'une convention pour un montant de 23 500 €.

Suite à sa saisine en novembre 2021, le conseil de développement a rendu ses conclusions sur le diagnostic établi en mars 2022. Au regard des importants éléments manquants dans le diagnostic, notamment du fait d'une absence de concertation, la décision a été prise de réaliser en 2023 un plan de mobilité simplifié.

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CYCLABLE

Schéma directeur cyclable :

En 2022, la CCPOM a initié l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. La rédaction de ce document repose sur 3 phases distinctes :

- ⇒ Phase 1 : diagnostic permettant d'identifier les atouts et faiblesses du territoire ;
- ⇒ Phase 2 : scénarii étudiant un maillage du territoire et plusieurs solutions de services à déployer;
- ⇒ Phase 3 : plan d'actions définissant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que les opérations de communication à prévoir et leurs coûts.



A l'issue, la CCPOM disposera d'un plan pluriannuel d'actions et d'investissement à mettre en œuvre sur les 5 à 10 prochaines années visant à développer la pratique cyclable sur le territoire (aménagement et services adaptés).

L'élaboration de ce document a été confiée au bureau d'études Immergis pour un montant de 39 570 € financé à 60 % par le programme de certificat d'économie d'énergie AVELO2 porté par l'ADEME et à hauteur de 20 % par la Banque des Territoires.



Liaison Rombas Amnéville Hagondange :

Les travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant Rombas, Amnéville à la gare d'Hagondange en longeant la RD47, initiés en 2021 pour la phase 1 se sont poursuivis sur 2022. La deuxième tranche des travaux a été démarrée en avril 2022. Cette phase concerne la portion de liaison située entre Amnéville (rond-point à la jonction entre la RD47 et la RD112F) et la limite communale avec Hagondange représentant une longueur de 1202m sur un itinéraire complet de 5342m pour la partie sous maîtrise d'ouvrage de la CCPOM. En parallèle la Communauté de Communes Rives de Moselle a également effectué en 2022, les 906m de piste situés sur son territoire (de la limite communale entre Amnéville et Hagondange à la gare d'Hagondange).



Ce projet fait partie des itinéraires qui avaient été identifiés dans le cadre d'une étude lancée en 2012 par le SIAEFI (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de Friches Industrielles), regroupant la CCPOM et deux autres collectivités, aujourd'hui fusionnées sous le nom de Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM).



A terme cette liaison doit permettre :

- ⇒ de relier des itinéraires existants pour constituer un réseau armature sur lequel viendront se greffer ultérieurement des itinéraires secondaires assurant une desserte fine du territoire ;
- ⇒ d'améliorer les liaisons Est-Ouest du territoire à vélo en sécurisant les ouvrages de franchissement de grandes infrastructures ;
- ⇒ de desservir les principaux pôles générateurs de déplacements (écoles, commerces, zones d'emplois, gares...).

Les travaux de la dernière phase d'un montant estimé à 551 686,62 € sont en partie financés par l'état à hauteur de 202 691 euros (121 654 euros DSIL et 81 037 euros Appel à projet fond mobilités actives).

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Muller TP et la maîtrise d'œuvre est assurée par la Société Ingénierie Mosellane.

La réception de l'intégralité des travaux et l'inauguration de la piste cyclable sont prévus en 2023.



Liaison Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Cité des Loisirs :

Afin d'assurer la continuité de la liaison cyclable existante entre Maizières-lès-Metz et le quartier Seille Andenne de Marange-Silvange et permettre un accès à vélo direct au site touristique de la Cité de Loisirs d'Amnéville, la CCPOM a engagé en 2022 les travaux d'aménagement d'une voie verte



entre la rue de la source à Amnéville et l'allée des Acacias à Marange-Silvange. Cette liaison d'une longueur de 1,3 km sur 3m de large est située au cœur du Bois de Coulange.



Ce nouvel aménagement contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la CCPOM dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial qui visent à développer la pratique des mobilités douces sur le territoire en permettant un accès plus facile aux sites de loisir et de travail.

Il favorise également l'amélioration de la qualité de l'air sur cet espace touristique renommé.

Enfin, il entre dans la continuité des actions engagées pour développer la pratique cyclable sur le département de la Moselle.

Les travaux estimés à un montant d'environ 569 343,90 € bénéficient d'un financement du département dans le cadre de Moselle Ambition d'un montant de 120 000 €.

Les travaux se poursuivront en 2023.

Aide à l'acquisition de vélos traditionnels, cargos et pliants avec ou sans assistance électrique :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence mobilité et afin de répondre aux objectifs du PCAET repris dans la fiche action n° 3.2, visant à promouvoir le développement des modes actifs de déplacement, la Communauté de Communes a décidé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos lors de la réunion du Bureau Communautaire du 14 juin 2022.

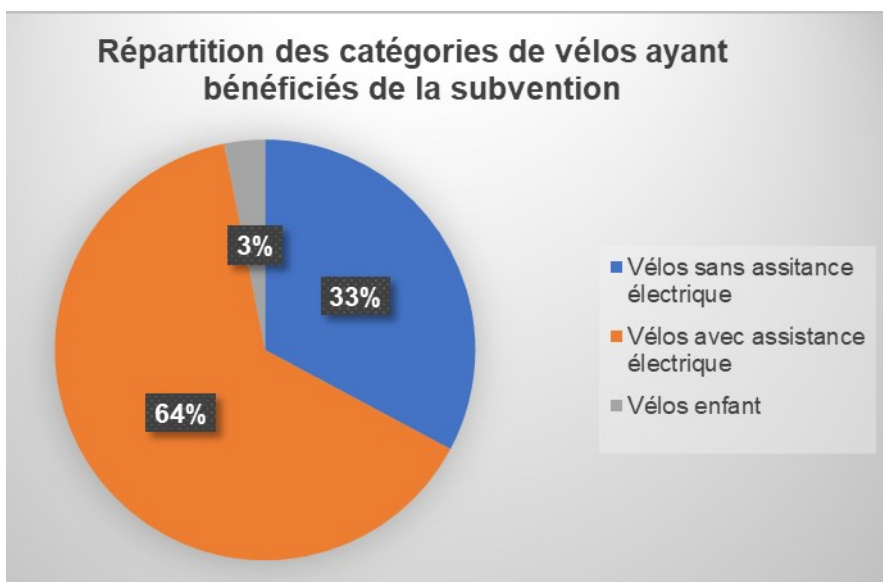
Des modifications aux modalités d'attribution de l'aide ont été votées lors du Bureau Communautaire du 10 octobre 2022.

Depuis cette date, le montant de la subvention est réparti comme suit :

- 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 200 € dans le cas d'un vélo sans assistance électrique (traditionnel, pliant ou cargo) ;
- 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 150 € dans le cas d'un vélo à assistance électrique (traditionnel, pliant ou cargo).

L'octroi de la prime est soumis à condition de revenus.

64 subventions ont été attribuées en 2022 pour 73 dossiers déposés représentant un montant total de 9 402,15 €.



OPÉRATIONS DE FORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Déploiement du Savoir Rouler à Vélo :

Ce programme piloté par le ministère des Sports a pour objectif principal de faire découvrir, expérimenter et apprendre le vélo aux enfants de 6 à 11 ans. Leur permettant d'acquérir avant l'entrée au collège, les bons réflexes pour circuler en réelle autonomie et en toute sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable.

L'enseignement se compose de 3 modules :

- ⇒ le bloc 1 : Savoir pédaler ;
- ⇒ le bloc 2 : Savoir circuler ;
- ⇒ le bloc 3 : Savoir rouler à vélo.



Les 19 et 20 septembre 2022, les élèves de 7 classes de CM2 (école Grand Ban à Clouange, école Marie Curie à Montois-la-Montagne, école Paul Langevin à Moyeuve-Grande, écoles Villers et Ville-Basse à Rombas, école Saint Exupéry à Rosselange et école Ambroise Thomas à Vitry sur Orne) ont pu bénéficier de cette formation dispensée par l'association de prévention routière et soutenue par l'état dans le cadre du plan départemental d'actions et de sécurité routière.



Afin de recevoir les deux premiers enseignements, ils ont été acheminés en bus sur le site du fond Saint Martin où ils ont pu apprendre et s'exercer sur une piste d'éducation routière ainsi que sur une piste de maniabilité.

La dispense du dernier enseignement initialement programmé début octobre a été reporté au printemps 2023 faute de parents accompagnateurs en nombre suffisant.

Défi « J'y vais » :

Pour la première année, la CCPOM a été partenaire du défi « J'y vais » soutenu par l'ADEME et co-organisé par l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est et les territoires partenaires de la région. Ce défi a eu lieu du 2 au 22 mai 2022

Il avait pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu était de diminuer notre empreinte carbone lors des déplacements, et ainsi, améliorer la qualité de l'air.

Le Défi a consisté à comptabiliser le nombre de participants, de jours participés et de kilomètres parcourus en mode alternatifs à la voiture en solo du domicile au lieu de travail / scolarité.

La CCPOM a été partenaire du Défi « Au boulot j'y vais autrement » à destination des entreprises, collectivités, associations... de plus de 3 salariés et concerne tous les déplacements alternatifs à la voiture en solo (train, bus, covoiturage, marché, vélo, télétravail...). Elle a également été partenaire du Défi « A l'école, j'y vais autrement » qui comptabilise les déplacements effectués en modes actifs (vélo, marche, trottinette...).



Le défi avait également une visée solidaire. En effet, les kilomètres parcourus par l'ensemble des participants ont été comptabilisés et convertis en dotation solidaire au profit du projet porté par l'association DEFIS (Développement pour l'Emploi, la Formation, l'Insertion Professionnelle) située sur le territoire du PETER de Langres. Le projet soutenu correspond à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation à la mobilité pour des personnes rencontrant des difficultés de mobilité, la mise à disposition de véhicules pour les personnes n'en disposant pas et le déploiement d'un garage solidaire.

Pour l'édition 2022, 8 écoles ont participé en parcourant via les modes doux environ 2600 kilomètres. L'école maternelle République à Moyeuve Grande a enregistré le meilleur taux de participation et s'est vue remettre par la CCPOM un bon d'achat chez Décathlon d'une valeur de 200 € pour l'acquisition d'équipements sportifs. Cette école est également classée 2ème des écoles ayant participé sur le département.

Animations sur la thématique mobilité pendant la semaine européenne de la mobilité et du développement durable du 17 septembre au 7 octobre :

En coopération avec les pôles déchets environnement et transition écologique, plusieurs animations ont été organisées sur la thématique mobilité dans le cadre des semaines européennes de la mobilité et du développement durable du 17 septembre au 7 octobre 2022.



Le 24 septembre, dans le cadre de POM en fête, sur le site des Portes de l'Orne, ont été proposés une animation vélo Blender par les bénévoles de la Banque Alimentaire, un atelier présentation de vélos à assistance électrique par le magasin Requinquer de Richemont ainsi qu'une piste d'éducation et de prévention à l'utilisation des trottinettes électriques et vélos par l'entreprise Two Roule. Cette manifestation a regroupé plusieurs centaines de personnes sur la journée.

D'autres animations n'ont pas trouvé d'attrait et ont été annulées. C'est le cas d'ateliers formation à la réparation de vélos et de marquage bicycode prévus sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes le 5 octobre 2022.

L'atelier intitulé « le numérique au service de la mobilité » du 22 septembre, proposé par le conseiller numérique, a également du être annulé, faute de participants.



DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

En avril 2022, la CCPOM s'est lancée dans l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Après un diagnostic ayant permis d'identifier les atouts et faiblesses du territoire en la matière ainsi que les besoins futurs et les technologies existantes, un plan permettant de localiser les zones à équiper a été rédigé et des localisations d'implantation ont été proposées aux communes concernées.

La réalisation de ce document a été confiée au bureau d'études Mobileese pour un montant de 38 850€. L'étude sera finalisée en 2023.

PARTENARIAT ASSOCIATIF

Adhésion à Grand Est Mobilité Electrique

Dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) et en lien avec la prise de compétence mobilité, le développement de la mobilité électrique a été identifié comme une opportunité pour le territoire. La CCPOM souhaite s'engager en 2022 dans l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Pour l'accompagner dans ce projet et bénéficier de connaissances et d'expertise dans le domaine de la mobilité électrique, la CCPOM a souhaité s'appuyer sur une association. Ainsi, elle a signé en 2021 une convention d'adhésion à l'association « Grand Est Mobilité Electrique ». Cette dernière a pour but de :

- promouvoir le développement de la mobilité électrique dans le Grand-Est,
- organiser la coopération des acteurs du territoire ;
- constituer un relais de compétences pour ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets : conseils techniques et information sur les aides Advenir et les appels à projets de la Région Grand Est.

Le montant de la cotisation pour l'année 2021 s'élève à 1 000 euros.



COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Coopération CCPOM, CCRM, Metz Métropole

La CCPOM, la CCRM et Metz Métropole ont poursuivi en 2022, les travaux initiés en 2021 dans le cadre d'une convention passée avec l'AGURAM. Après présentation du rendu du diagnostic en mars 2022, plusieurs réunions de travail ont permis de définir des grands principes communs en matière de mobilité. Les échanges se poursuivent en 2023.

Communication

NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

Logo :

Après plus de 20 années d'existence, la Communauté de Communes a décidé de rajeunir son image. L'agence « SEV Communication » a été missionnée pour créer un nouveau logo et une nouvelle charte graphique, plus modernes et moins institutionnels.

La cérémonie de présentation du nouveau logo a eu lieu le 8 septembre 2022 à l'Espace Culturel de Rombas, en présence des élus et partenaires de la CCPOM.

Fort d'un graphisme moderne tout en rondeur et d'une représentation forte, ce nouveau logo a rencontré un franc succès !

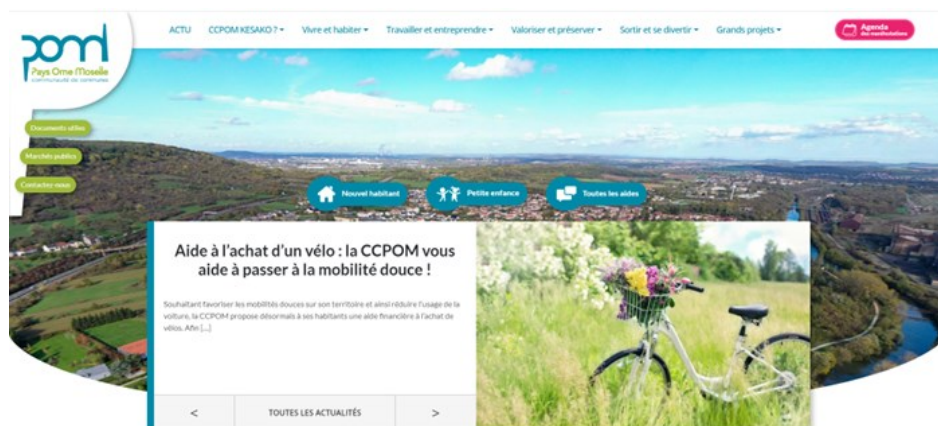


Il faudra cependant être patient avant que le logo ne soit visible sur tous les supports, cette étape étant prévue sur plusieurs mois pour des raisons budgétaires.

Site internet :

Dans la continuité de la nouvelle charte graphique, il a été prévu une refonte complète du site internet de la CCPOM. Cette mission a été attribuée à l'entreprise « HELIX » au mois d'avril 2022.

Plus complet et plus accessible, le nouveau site internet comportera à terme des vues des communes du territoire à 360 ° ! Il est également prévu d'y ajouter de nouvelles rubriques et



notamment un agenda communautaire qui permettra de regrouper tous les événements et les manifestations organisés par les communes ou les associations du territoire.

APPLICATION MOBILE « PANNEAU POCKET »

La Communauté de Communes finance l'adhésion à l'application mobile « Panneau Pocket » pour toutes les communes du territoire et l'intercommunalité, afin d'informer et d'alerter les habitants en temps réel. La formule retenue permet à la communauté de diffuser des panneaux, après validation par les communes, directement sur les comptes des villes concernées par l'information. L'impact est donc plus large et l'information plus ciblée.

Actuellement, une information diffusée sur la totalité des entités du territoire peut recueillir plus de 5 000 vues (8 183 pour le panneau le plus consulté).



Les panneaux les plus consultés en 2022 :

- ⇒ L'aide à l'achat de vélo
- ⇒ Le marché du terroir et de l'artisanat
- ⇒ La Semaine du Développement Durable
- ⇒ Vente de composteurs

Au 31 décembre 2022, la CCPOM compte 451 smartphones abonnés (pour 187 au 31 décembre 2021).

Implantation de Panneau Pocket dans les communes (chiffres au 17 mai 2023) :

| Nom de l'entité | Code Postal | Nbr d'habitants | Nbr de Foyers | Nbr de Favoris | Taux de pénétration des foyers à titre indicatif |
|--|-------------|-----------------|---------------|----------------|--|
| Amnéville | 57360 | 10512 | 4778 | 2367 | 50% |
| Bronvaux | 57535 | 567 | 258 | 330 | 128% |
| Clouange | 57185 | 3495 | 1589 | 467 | 29% |
| Marange-Silvange | 57535 | 6854 | 3115 | 1027 | 33% |
| Montois-la-Montagne | 57860 | 2700 | 1227 | 348 | 28% |
| Moyeuvre-Grande | 57250 | 7506 | 3412 | 296 | 9% |
| Moyeuvre-Petite | 57250 | 457 | 208 | 171 | 82% |
| Pierrevillers | 57120 | 1540 | 700 | 654 | 93% |
| Rombas | 57120 | 9833 | 4470 | 1389 | 31% |
| Rosselange | 57780 | 2800 | 1273 | 524 | 41% |
| Sainte-Marie-aux-Chênes | 57255 | 4275 | 1943 | 1751 | 90% |
| Vitry-sur-Orne | 57185 | 3014 | 1370 | 436 | 32% |
| Moyenne indicative du taux de pénétration des foyers : 54 % | | | | | |

ÉVÈNEMENT « POM en Fête ! »

La Communauté de Communes a organisé l'évènement « POM en fête ! » le 24 septembre 2022 sur le site des Portes de l'Orne à Amnéville, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable et de la Mobilité.

Au programme de cette journée : balade sur le Fil Bleu à la découverte des oiseaux, marché du terroir, formation à la trottinette électrique, découverte de différents types de vélos, atelier et jeux en bois, découverte de l'ancienne usine de Rombas par la réalité virtuelle, spectacles pour enfants avec le concert d'Echo Lali et la déambulation de la Pat'Patrouille, foodtrucks et buvette, ainsi que le spectacle live du « Happy Music Tour » en soirée.



Une ambiance conviviale qui a permis à plus de 1 500 personnes de profiter des animations et de redécouvrir le site des Portes de l'Orne, en cours de réhabilitation depuis plusieurs années. Ce fut également l'occasion pour eux de visiter le bâtiment « Le Cap'Orne », ouvert au public pour la première fois.



CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Certaines manifestations organisées sur le territoire ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- Semi-Marathon / Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »
- Festival du Film Méga Court / Cité scolaire Julie Daubié
- La Fête de l'Europe / Mairie de Marange-Silvange
- Le Festival du Rire / Mairie de Moyeuve-Grande
- Les Boucles de Julie Daubié / Cité scolaire Julie Daubié
- Tournois Open Senior CCPOM / Tennis Club Amnéville
- Les Chroniques du Rock / Association Focale

Le montant des subventions attribuées dans le cadre de ces partenariats s'élève à 10 500 € pour l'année 2022.

CONVENTIONS POUR LE PRÊT DE GOBELETS

La Communauté de Communes a été sollicitée par une association pour le prêt de gobelets réutilisables lors des manifestations organisées sur le territoire. Cette action permettrait non seulement de réduire la quantité de déchets produits, mais également de promouvoir l'image de la Communauté de Communes sur l'ensemble du territoire.

Une convention a donc été élaborée pour le prêt des 2500 gobelets achetés à l'occasion de l'évènement « POM en fête ! ». Les communes et associations organisateurs d'évènements peuvent désormais se rapprocher des services communautaires pour leur prêt, par lots de 500 gobelets.

Au 31 décembre 2022, une demande a été reçue (par l'association à l'initiative de la demande), pour l'organisation de la fête de la Saint-Patrick en mars 2023.





Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr